

RAPPORT ARTICLE 29 LOI ENERGIE CLIMAT

SG 29 Hausmann



SOCIETE GENERALE
Private Banking

PRÉAMBULE ET PÉRIMÈTRE

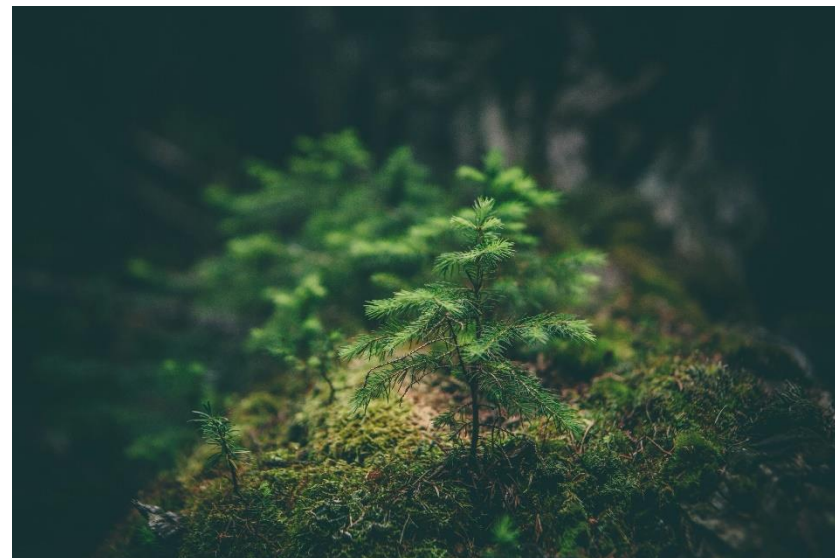
COUVERT PAR LE PRÉSENT RAPPORT

Publié le 27 mai 2021, le décret d'application de l'article 29 de la Loi Énergie Climat a pour objet de clarifier le cadre de transparence extra financière des acteurs de marché. Il impose aux investisseurs français de communiquer sur leur prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité en matière de gouvernance et sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique et plus particulièrement à la lutte contre le changement climatique et l'effondrement de la biodiversité.

En ligne avec les exigences réglementaires françaises liées à l'article 29 de la Loi Énergie Climat et celles de l'article 4 du Règlement UE 2019/2088 («SFDR»), ce rapport détaille :

- la démarche d'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de SG 29 Haussmann dans ses gestions,
- la feuille de route en matière d'ambition climat ainsi que son approche sur la biodiversité.

Les informations présentées dans le cadre du présent rapport sont fournies au niveau de l'entité, SG 29 Haussmann, et des produits financiers intégrant des caractéristiques environnementales et/ou sociales dont elle assure la gestion.



SOMMAIRE

I. INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI RELATIVE À L'ÉNERGIE ET AU CLIMAT

- A. Notre démarche d'investissement responsable chez SG 29 Haussmann
- B. Modalité d'information des souscripteurs
- C. Périmètre de fonds intégrant les critères ESG
- D. Adhésions aux initiatives relatives à la finance durable

II. MOYENS MIS EN OEUVRE EN INTERNE PAR SG 29 HAUSSMANN

- A. Ressources dédiées à la prise en compte des critères ESG
- B. Ratio de représentation Femme-Homme

III. PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE

- A. Expertise des instances de gouvernance en matière de prise de décisions relatives à l'intégration des critères ESG
- B. Politique de rémunération

IV. STRATÉGIE D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉMETTEURS

- A. Approche générale de l'engagement actionnarial et du vote
- B. L'engagement actionnarial
- C. Le vote

V. TAXONOMIE

VI. STRATÉGIE CLIMAT

- A. Bilan 2023
- B. Stratégie climat
- C. Le plan d'action climatique Net Zéro
- D. Suivi du plan d'action climatique
- E. Les données et outils de mesure utilisés
- F. Résultats

VII. STRATÉGIE BIODIVERSITÉ

- A. Impact de nos investissements
- B. Dépendance aux services écosystémiques
- C. Intégration de la biodiversité dans l'analyse ESG

VIII. PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES

- A. Description des principaux risques en matière ESG
- B. Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques ESG
- C. Intégration de facteurs ESG dans l'analyse financière
- D. Fréquence de revue du cadre de gestion des risques et des choix méthodologiques
- E. Test de résistance climatique



1



INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI RELATIVE À L'ÉNERGIE ET AU CLIMAT

A. DÉMARCHE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE CHEZ SG 29 HAUSSMANN

SG 29 Haussmann est la société de gestion de portefeuilles dédiée aux différents clients du Groupe Société Générale: les clients de la Banque Privée et ceux de la banque de détail en France et des clients institutionnels.

SG 29 Haussmann est composée d'équipes de gestion, aux expertises variées, proposant une large gamme de solutions allant des expertises de gestion traditionnelle (gestion d'actions et d'obligations) à la gestion de produits structurés, d'actifs privés en passant par la gestion diversifiée (multi classe d'actifs) et la multi-gestion (gestion à base de fonds).

SG 29 Haussmann dispose d'une offre complète de gestion collective, de gestion sous mandat ainsi que de solutions d'investissement structurées pour nos clients institutionnels.

En accord avec notre philosophie de transmission du patrimoine aux générations futures, nous avons l'ambition d'inscrire les investissements dans une relation de partage de nos valeurs et de développement durable.

Notre dispositif d'Investissement Responsable (ISR) se fonde sur une politique d'exclusion revue régulièrement, une intégration des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) dans notre processus d'investissement et une activité d'engagement actionnarial renforcée sur les thèmes de la transition économique et de la transition juste.

CHIFFRES CLÉS¹

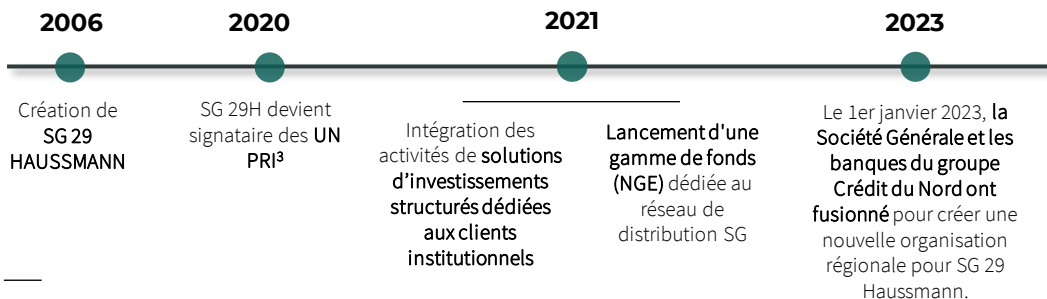
22 Milliards d'euros d'actifs sous gestion

Plus de **100** collaborateurs engagés

28 fonds collectifs et plus de **160** fonds dédiés

96% fonds articles 8 & 9 selon SFDR²

NOTRE HISTOIRE



Nous plaçons ainsi la transition au cœur de notre stratégie avec deux enjeux majeurs :

Transition Économique

- Transition énergétique
- Industrie durable
- Préservation de la biodiversité
- Transformation numérique

Transition Juste

- Dialogue social et sociétal
- Égalité femme-homme
- Conditions de vie et de travail décentes
- Accès à une éducation de qualité

Pour plus d'informations sur la démarche d'investissement responsable chez SG 29 Haussmann, veuillez-vous référer à la [page dédiée du site](#).

¹Données au 31/12/2023, hors fonds collectifs données au 31/03/2024.

²Calcul réalisé sur les fonds collectifs de SG 29Haussmann. SFDR : Règlement européen « SFDR » (Sustainable Finance Disclosure Regulation) adopté le 27 novembre 2019 par le Parlement européen et le Conseil de l'Union Européenne et mis en œuvre depuis mars 2021. Ce règlement a pour objectif d'harmoniser, au niveau européen, la prise en compte et la communication par les gérants de portefeuilles des critères extra-financiers dans le but d'une plus grande transparence vis-à-vis de leurs clients.

³Les Principes de l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) constituent la plus importante initiative relative à l'investissement responsable à l'échelle internationale. Son objectif est d'encourager l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement et d'actionnariat des investisseurs.

B. MODALITÉ D'INFORMATION DES SOUSCRIPTEURS

Les caractéristiques ESG de la gestion de nos solutions d'investissement sont accessibles au travers des documents suivants :

La documentation commerciale



Brochure commerciale



Site internet

Les supports réglementaires



Prospectus des fonds



DIC PRIIPS



Politique de vote et d'engagement



Code de transparence des fonds

Les reportings périodiques et l'inventaire du portefeuille



Reporting ISR mensuel intégré au reporting financier mensuel

La documentation légale (prospectus, DIC PRIIPS, etc.) et les différents reportings incluant les dimensions ESG sont disponibles sur le site internet de SG 29 Haussmann : <https://SG.29haussmann.societegenerale.fr/fr/nos-fonds/>.

B. PÉRIMÈTRE DE FONDS INTÉGRANT LES CRITÈRES ESG

Au 31 décembre 2023, les encours totaux sous gestion de SG 29 Haussmann représentent **22 Mds d'euros**.

MANDATS ET FONDS DÉDIÉS

Au 31 décembre 2023, SG 29 Haussmann gérait **6500 mandats et 164 fonds dédiés** représentant **8,5 milliards d'euros d'actifs sous gestion**.

Sur ce périmètre, une offre de gestion sous mandat (438 millions €) et 19 fonds dédiés sont classifiés article 8 (263 millions €) selon la réglementation SFDR. Ces mandats et fonds dédiés ayant une approche ESG dans leur processus d'investissement totalisent **701 millions d'euros d'encours**, soit **3,4 %** des encours totaux gérés par SG 29 Haussmann.

FONDS COLLECTIFS

Au 31 décembre 2023, SG 29 Haussmann gérait **26 fonds collectifs** représentant **7,7 milliards d'euros d'encours**.

Sur ce périmètre, 19 fonds sont classifiés article 8 ou 9 selon la réglementation SFDR. Ces fonds ayant une approche ESG dans leur processus d'investissement totalisent **6,5 milliards d'euros d'actifs sous gestion**, soit **31,5%** des encours totaux gérés par SG 29 Haussmann.

MANDATS ET FONDS STRUCTURÉS

Au 31 décembre 2023, SG 29 Haussmann gérait **37 fonds et mandats structurés** représentant **5,7 milliards d'euros d'encours**.

Sur ce périmètre, 16 fonds sont classifiés article 8 selon la réglementation SFDR. Ces fonds ayant une approche ESG dans leur processus d'investissement totalisent **1,36 milliards d'euros d'actifs sous gestion**, soit **7 %** des encours totaux gérés par SG 29 Haussmann.

L'ensemble des encours de SG 29 Haussmann intègre un socle minimum d'exclusions sectorielles et normatives définies par le Groupe Société Générale ou SG 29 Haussmann. SG 29 Haussmann propose **54 solutions d'investissement article 8 ou 9**, soit **8,6 Mds d'euros à fin décembre 2023**.

C. ADHÉSIONS AUX INITIATIVES RELATIVES À LA FINANCE DURABLE

En tant que société de gestion engagée, nous sommes parties prenantes de plusieurs initiatives françaises, européennes et internationales, visant à fournir plus de transparence aux investisseurs et d'améliorer les pratiques en matière de finance durable.

UN PRI : SG 29 Haussmann est partie prenante de l'initiative *Principles For Responsible Investment* (PRI) - Organisation des Nations Unies (2008). Les PRI constituent la plus importante initiative relative à l'investissement responsable à l'échelle internationale. Son objectif est d'encourager l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement et d'actionariat des investisseurs. Pour plus d'informations sur l'initiative PRI, rendez-vous sur <https://www.unpri.org/>

Net Zero Asset Managers s'est engagée à soutenir l'objectif de « Zéro émissions nettes de Gaz à effet de serre d'ici 2050 ou plus tôt », conformément à l'Accord de Paris qui vise à limiter le réchauffement climatique à 1,5°C, et à soutenir également les investissements alignés sur les émissions nettes nulles d'ici 2050 ou plus tôt. SG 29 Haussmann est devenue signataire de cette initiative en juin 2022. Pour plus d'informations sur l'initiative NZAM, rendez-vous sur <https://www.netzeroassetmanagers.org/>

Climate Action 100+ est une initiative qui regroupe les investisseurs dans l'objectif de dialoguer avec les plus grandes entreprises émettrices de gaz à effet de serre au monde sur leur action climatique.

SG 29 Haussmann participe à des dialogues collectifs sur les plans d'action climat des entreprises ciblées par l'initiative.

Finance For Biodiversity réunit aujourd'hui plus de 84 institutions financières dans le monde autour de la protection et la restauration de la biodiversité, représentant 12,6 trillions d'actifs. Ses signataires doivent prendre cinq mesures, à savoir la collaboration et le partage des connaissances en matière de bonnes pratiques et de finance durable, l'engagement auprès des entreprises, l'évaluation de l'impact de leurs activités financières sur l'environnement, la fixation d'objectifs publiés et rendre compte publiquement de ce qui précède avant 2025. Pour plus d'informations sur l'initiative *Finance For Biodiversity*, rendez-vous sur <https://www.financeforbiodiversity.org/>

FAIRR : Créée par la Fondation Jeremy Collier, l'initiative FAIRR est un réseau d'investisseurs collaboratifs qui sensibilise aux risques et opportunités environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) liés à la production animale intensive. Cet organisme aide les investisseurs à intégrer les risques et opportunités ESG dans leurs processus de décision d'investissement, notamment grâce aux travaux de recherche et aux outils fournis par l'initiative FAIRR. Pour plus d'informations sur l'initiative FAIRR, rendez-vous sur <https://www.fairr.org/>

L'initiative Tobacco-Free Finance Pledge : collaboration mondiale pour lutter contre les effets dévastateurs du tabac. SG 29 Haussmann a signé cette initiative en juin 2022. Pour plus d'informations sur l'initiative de *Tobacco-Free Finance Pledge*, rendez-vous sur <https://tobaccofreeportfolios.org/the-pledge/>

Le CDP : Fondé en 2000, le CDP (anciennement *Carbon Disclosure Project*) est un organisme de bienfaisance international à but non lucratif, qui offre un système mondial d'information concernant les impacts environnementaux des investisseurs, entreprises, villes, États et régions. L'organisme divulgue les données environnementales qu'il collecte auprès des acteurs demandeurs, ce qui encourage à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre dans le temps. Pour plus d'informations sur l'organisation CDP, rendez-vous sur <https://www.cdp.net/fr/>

L'initiative Institut de la Finance Durable (anciennement *Finance For Tomorrow*) a été créée en juin 2017 en devenant une branche de Paris Europlace, afin de faire valoir la finance verte et durable comme un élément moteur du développement de la Place de Paris. Ses objectifs visent à positionner la Place de Paris comme centre financier de référence sur les enjeux ESG, en aidant à la réorientation des flux financiers vers une économie bas-carbone et inclusive. Pour plus d'informations sur l'initiative *Institut de la Finance Durable*, rendez-vous sur <https://institutdelafinancedurable.com/>

FIR : le Forum pour l'Investissement Responsable : SG 29 Haussmann a signé en avril 2022 la tribune du FIR « Enjeux et attentes des investisseurs sur les *Say on Climate* » qui a pour objectif d'accompagner les entreprises pour une publication d'un « *Say on Climate* » annuel et aligné à l'Accord de Paris (trajectoire de 1,5°C). Pour plus d'informations sur la tribune du FIR, rendez-vous sur https://www.frenchsif.org/isr_esg/

Le label ISR a été lancé par le ministère de l'Économie et des Finances en août 2016. Il résulte d'un processus strict de labellisation mené par des organismes indépendants. Le label vise à offrir une meilleure visibilité aux épargnants sur les produits ISR, tout en garantissant que leur gestion s'appuie sur des méthodologies solides avec une exigence de transparence forte et une information de qualité. Pour plus d'informations sur le label ISR, rendez-vous sur www.lalabelisr.fr

AFG Conformité avec le Code de Transparence : Membre de l'Association Française de la Gestion financière (AFG), SG 29 Haussmann s'engage, en adhérant à ce code sur les fonds ISR ouverts au public, à apporter la plus grande transparence compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel en vigueur dans l'État où nous opérons.

2



MOYENS MIS EN ŒUVRE EN INTERNE PAR SG 29 HAUSSMANN



A. RESSOURCES DÉDIÉES À LA PRISE EN COMPTE DE CRITÈRES ESG

Afin d'accompagner le développement stratégique de SG 29 Haussmann en matière de gestion ISR, nous avons renforcé nos équipes au cours des deux dernières années :

DES ÉQUIPES DEDIEES AU DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE ET DE LA METHODOLOGIE ESG

- Une équipe de Recherche ESG, composée de 3 collaborateurs en charge de la méthodologie de sélection des émetteurs sur les critères ESG.
- Une activité de vote et d'engagement actionnarial constituée de 2 professionnels expérimentés (dont un expert du Groupe dédié aux sociétés de gestion).

DES ÉQUIPES QUI PARTICIPENT ET CONTRIBUENT AUX PROCESSUS DE GESTION ISR

- 10 gérants de portefeuille membres du Comité de gestion ISR de SG 29 Haussmann.
- 2 collaborateurs au sein du département des Risques et 1 collaborateur du département de conformité, qui sont notamment en charge des contrôles du bon respect de la politique d'investissement responsable.
- 3 collaborateurs en charge de la structuration des offres d'investissement durable.

DEUX COMITÉS DÉDIÉS POUR ORIENTER LA POLITIQUE ESG DE SG 29 HAUSSMANN

Comité ESG

Comité se réunissant 6 fois par an afin de revoir la politique de durabilité, la politique d'exclusion et les labellisations des produits.

Comité Vote et Engagement

Comité se réunissant au minimum 2 fois par an afin de revoir la politique de vote et le plan d'action pour l'engagement, et de manière ponctuelle en fonction des sujets d'actualités et échanges spécifiques sur certaines thématiques.

A. RESSOURCES DÉDIÉES À LA PRISE EN COMPTE DE CRITÈRES ESG

Afin d'accompagner le développement de sa recherche et de son analyse extra-financières, SG 29 Haussmann s'appuie sur les :

Données de MSCI afin d'identifier les entreprises potentiellement en violation de sa politique Défense.

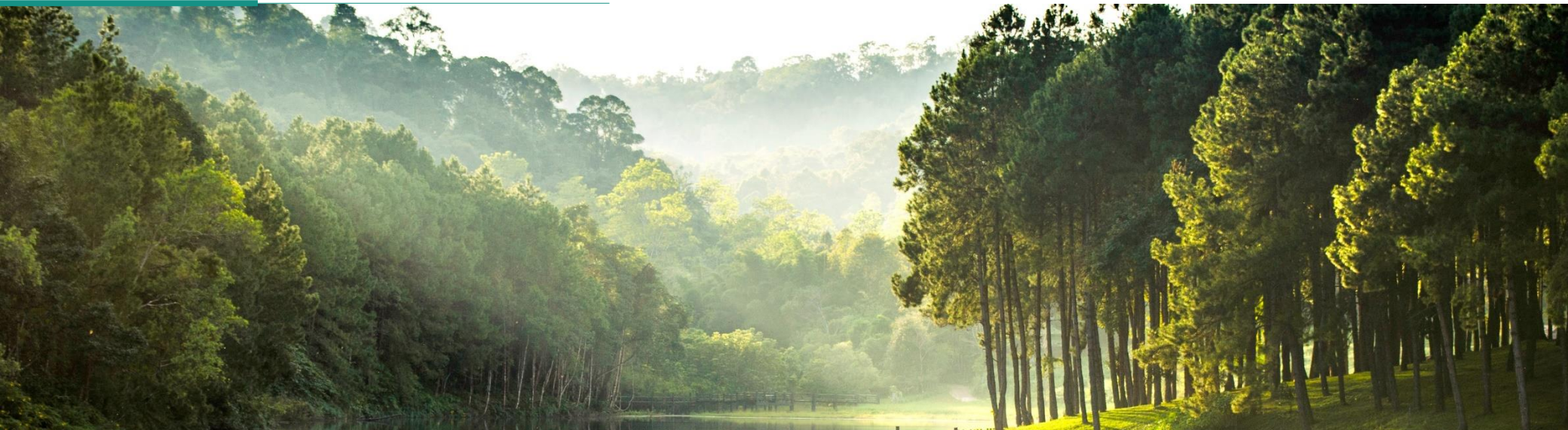
Conseils sur mesure de deux *proxy advisors* (ISS et Proxinvest) pour conseiller le vote en AG en ligne avec la politique de vote de SG 29 HAUSSMANN

Recherches de MSCI, Ethifinance et Trucost comme bases de données ESG.

Recherches extra-financières des brokers dont Société Générale Cross Asset Research.

En matière de suivi, les équipes de gestion disposent des outils développés en interne qui leur permettent de suivre des indicateurs ESG de façon ex-ante et ex-post. Par ailleurs, les équipes de contrôle des risques assurent et vérifient le respect des politiques sectorielles et des exclusions de la société de gestion ainsi que le respect du processus d'investissement ISR. Un budget annuel de près d'1 million d'euros est consacré à l'intégration de critères ESG et se répartit entre :

- La fourniture de données environnementales, sociales et de gouvernance de qualité
- Les développements informatiques
- L'accès à la Recherche interne et externe



A. RESSOURCES DÉDIÉES À LA PRISE EN COMPTE DE CRITÈRES ESG

Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes

Pour SG 29 Haussmann, l'intégration de la culture ESG auprès de l'ensemble des collaborateurs de la société de gestion, du gestionnaire des risques, au gérant de portefeuille est au cœur de sa stratégie. Afin d'intensifier cette culture, des actions ont été menées autour de trois thèmes : la formation des collaborateurs, la participation croissante à des initiatives liées à l'investissement responsable, et son engagement dans la prise de conscience de ces enjeux auprès des parties prenantes.

Intensifier la culture ESG auprès des collaborateurs :

- SG 29 Haussmann s'inscrit pleinement dans le cadre des **formations RSE** de Société Générale Private Banking. 100% de collaborateurs ont suivi le parcours de formation RSE, et forment à leur tour les collaborateurs de la Banque Privée France et autres partenaires internes.
- Pour assurer la prise de conscience des enjeux climatiques et environnementaux à tous les niveaux, SG 29 Haussmann a déployé depuis 2022 les **Ateliers de la Fresque du Climat** pour l'ensemble des collaborateurs. Désormais 100% des collaborateurs ont suivi cet atelier collaboratif qui permet de comprendre les causes et les conséquences du changement climatique.
- Dans le cadre de la semaine responsable, **100% des collaborateurs de SG 29 Haussmann ont participé à des ateliers thématiques dédiés au climat**, à la biodiversité et à la réglementation liée à la finance durable. En complément, des parcours de formation sur l'investissement socialement responsable et sur les impacts de biodiversité ont été déployés et se dérouleront tout au long de l'année 2024 afin de renforcer les connaissances des équipes de gestion autour de l'analyse extra-financière appliquée à l'ensemble des classes d'actifs.

Participations aux initiatives de place

- Participation à des séminaires émetteurs sur les aspects ESG (100 rencontres avec 40 émetteurs différents).
- Conférences et Webinars sur le thème de l'Investissement Socialement Responsable à destination de la clientèle privée et des intermédiaires financiers.
- Participation à un groupe de travail sur la transition juste à l'initiative de l'Institut de la Finance Durable.
- Participations aux groupes de travail de *Finance for Biodiversity Framework*.
- Participation active à la plénière investissement responsable de l'AFG

B. RATIO DE REPRÉSENTATION FEMME-HOMME

Nous avons pour objectif de renforcer la représentation des femmes au sein des équipes de gestion, un métier encore fortement masculin.

Le taux de représentation des femmes au sein des équipes de gestion était de 26% au 31/12/2023.

3

PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE



A. EXPERTISE DES INSTANCES DE GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE PRISE DE DÉCISIONS RELATIVES À L'INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG

Les membres de la Direction de SG 29 Haussmann ont été choisis sur la base de leurs connaissances et expertises en matière de gestion d'actifs, mais aussi de leurs connaissances et sensibilité en matière de finance durable.

En 2019, SG 29 Haussmann décidait de s'engager vers une intégration étendue dans son processus d'investissement des critères de durabilité.

La Direction de SG 29 Haussmann s'organise autour d'un comité exécutif, composé de 12 membres, qui se réunit toutes les semaines. Il est composé des différents responsables de départements (voir ci-contre).

La politique RSE est directement définie, par le Président, le Secrétaire Général et le CIO de SG 29 Haussmann. Un point sur les sujets RSE et de finance durable est effectué en Comité exécutif à fréquence régulière, auquel s'ajoute une présentation - à minima annuelle - aux membres du conseil de surveillance. Ces derniers disposent de profils diversifiés et sont formés aux enjeux climatiques (notamment Fresque du Climat et formations internes étendues au Groupe).

Par ailleurs, deux comités spécifiques ont été créés afin d'orienter la politique ESG :

- **Comité ESG** : Comité se réunissant 6 fois par an afin de revoir la politique de durabilité, la politique d'exclusion et les labellisations des produits.
- **Comité Vote et Engagement** : Comité se réunissant 2 fois par an afin de revoir la politique de vote et le plan d'action pour l'engagement, et de manière ponctuelle en fonction des sujets d'actualités et échanges spécifiques sur certaines thématiques.

Ces comités sont composés du Président exécutif de SG 29 Haussmann, de membres de la Direction, des équipes de gestion, ainsi que les experts ESG, vote et engagement de la Société.

Composition du comité exécutif

- Guillaume De Martel – Président exécutif & CEO
- Hugues Bernamonti - Secrétaire Général
- Valéry N'Kake – Directeur des Investissements
- Vincent Delpech – Directeur Adjoint des Investissements
- Olivier Benhamou – Directeur des activités Solutions et Investissements Structurés
- Laurent Petit – Responsable de la dette privée
- Paul Sylvain – *Chief Operating Officer* (COO)
- Jean-Bernard Mangjapan – Directeur Commercial
- Julie Berenguier – Directrice Développement des Offres, Innovation et Durabilité
- Véronique Biétry-Bartoli – Responsable Ressources Humaines
- Delphine Dugré – Responsable du pilotage financier
- Julie Himbert – Responsable développement & synergies

Composition du conseil de surveillance

- Guillaume De Martel – Président exécutif & CEO
- Sophie Mosnier – Administratrice Indépendante
- Christian Schricke – Administrateur Indépendant
- Emilie Chauvet – Directrice *Wealth & Investment Solutions*
- Thi Mai Huong NGuyen – Directrice Générale Déléguée Société Générale Assurances
- Alexandre Cegarra – Dirigeant de Société Générale Private Wealth Investments
- Marc Duval – Responsable de l'offre Société Générale Private Banking

B. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Notre Politique de rémunération est disponible en accès public sur le site internet de SG 29 Haussmann :



* Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne

4



STRATÉGIE D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉMETTEURS



A. APPROCHE GÉNÉRALE DE L'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL ET DU VOTE

Dans la vision long terme de notre stratégie d'investissement, nous intégrons en plus de la performance ESG, le **critère de la qualité de gouvernance des entreprises**. Une bonne gouvernance qui intègre les **risques et les opportunités de la durabilité**, est nécessaire pour la transition climatique.

Ainsi, nous envisageons notre stratégie d'engagement actionnarial et de vote comme un **levier d'action essentiel** dans notre engagement climat.

S'inscrivant pleinement dans la **démarche d'Investisseur Socialement Responsable** de la société de gestion, la politique d'engagement actionnarial et de vote de SG 29 Haussmann tient compte des articles L533-22 et R 533-16 du code monétaire et financier, ainsi que des recommandations sur le gouvernement d'entreprise de l'Association Française de la Gestion financière (AFG).

Celle-ci est validée par un comité interne, le **Comité Vote et Engagement**, composé des équipes de direction, de gestion, de conformité ainsi que de la recherche ESG et de l'Engagement actionnarial.

Nous réalisons une revue annuelle de cette politique afin de tenir compte des évolutions légales, des évolutions des codes de gouvernance et des bonnes pratiques de place qui ont pu intervenir tout au long de l'année. En complément, nous publions chaque année sur notre site, le bilan de nos actions en matière de dialogue avec les entreprises et de vote.



B. L'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

Afin d'accompagner les entreprises, investies au sein de nos portefeuilles, à la transition, nous sommes convaincus de l'importance d'un processus de dialogue constructif avec elles. Pour ce faire, nous avons mis en place une stratégie de dialogue actionnarial qui s'articule autour de trois axes :

Le dialogue en amont de l'Assemblée Générale (AG) : dans ce type de dialogue, nous privilégions exclusivement un échange en bilatéral avec les sociétés. Nous ciblons une dizaine d'émetteurs, les plus importants en termes de poids actionnarial, afin d'échanger sur les différentes résolutions présentées au vote des actionnaires.

Le dialogue thématique : nous sensibilisons les émetteurs investis, soit dans le cadre de dialogue bilatéral ou de dialogue collectif, dans l'objectif d'engager à long terme et en continu sur différentes thématiques E, S, ou G. Les sujets abordés varient en fonction du secteur d'activité et sont propres à chaque société (exemple : climat, biodiversité, droits humains, etc) ;

Le dialogue collectif : nous collaborons avec nos pairs et les acteurs de la Place financière à travers des coalitions d'investisseurs à l'échelle internationale ou locale. Dans le cadre de dialogue en coalition, nous abordons des enjeux ciblés.



Dialogue individuel

Accompagner les entreprises vers la transition dans un objectif de long terme, tout en exprimant nos attentes en matière d'ESG



Dialogue collectif

Collaborer avec nos pairs sur différentes thématiques durables dans le cadre de coalitions et d'actions collectives



Dialogue pré AG et vote

Echanger avec les entreprises en période d'AG et exprimer nos votes conformément à notre politique et nos exigences ESG

Au cours de l'année 2023, SG 29 Haussmann a participé à **52 entretiens d'engagement avec 40 émetteurs différents** en majorité dans le cadre de dialogue en coalition.

Le climat est le thème principal et prioritaire lors de nos dialogues individuels avec les entreprises. Nous interrogeons les entreprises sur leurs plans de transition et évaluons la maturité de leurs stratégies climat à court, moyen et long terme. Nous privilégions en particulier les secteurs les plus impactés au titre du risque de transition tels que l'énergie ou l'industrie ainsi que les services aux collectivités.

Nous poursuivons cet engagement à travers diverses actions collectives auprès de :

- **CDP**, où nous participons à la campagne annuelle de collecte de données (Non-Disclosure Campaign) en envoyant des lettres directement aux sociétés qui manquent de transparence en matière de données climatiques.
- **Climate Action 100+**, où nous participons à des dialogues en coalition sur la transparence et la maturité des stratégies climat des entreprises.
- Enfin, SG 29 Haussmann est signataire de la **Tribune du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)** depuis mars 2022.

Ainsi, à travers ces multiples dispositifs, nous accompagnons les entreprises vers une meilleure transparence, plus de précision et d'ambition de leurs stratégies climatiques

C. LE VOTE

En qualité de société de gestion, SG 29 Haussmann est amenée à exercer, au travers des OPC dont elle assure la gestion, l'ensemble des droits de vote attachés aux titres sous-jacents.

Périmètre des investissements et produits financiers concernés

En matière d'engagement, nous intégrons l'ensemble de nos détentions en titres vifs dans notre périmètre d'analyse. En ce qui concerne le périmètre d'exercice des votes, celui-ci inclut les investissements et produits financiers suivants :

- **OPC gérés dont l'actif est supérieur à 25 M€,**
- **Tous les titres de capital d'émetteurs présents dans les OPC ci-dessus.** Afin d'avoir un impact significatif et de prévenir les coûts excessifs inhérents au processus de vote, SG 29 Haussmann participe aux assemblées générales des émetteurs dont la détention consolidée représente une part significative des encours de la société de gestion et pour lesquelles l'exercice des droits de vote ne se heurte pas à des obstacles techniques trop importants.

L'assemblée générale d'un émetteur est un moment fort de la vie actionnariale. Il est donc important que SG 29 Haussmann participe aux décisions prises lors des assemblées générales et influence durablement la valorisation à long terme des gérés pour le compte de ses clients. Le vote est exercé dans l'intérêt exclusif des porteurs et dans le but d'accroître la valeur à long terme de leurs investissements.

SG 29 Haussmann a défini une **politique qui précise les critères d'analyse par typologie de résolutions soumises aux assemblées générales**. Le cas spécifique des votes pour les résolutions climat (« *Say on Climate* ») est précisé dans notre politique de vote. Plusieurs critères sont pris en compte :

- Le niveau de transparence du rapport climat ;
- La pertinence et la couverture des cibles quantitatives ;
- L'alignement avec l'Accord de Paris et l'objectif de neutralité carbone à horizon 2050
- Le suivi des engagements et des indicateurs.

SG 29 Haussmann publie annuellement sa politique d'engagement et de vote ainsi qu'un rapport sur l'activité de l'année précédente. En 2023, SG 29 Haussmann a participé à un total de **119 assemblées générales** (AG) d'entreprises françaises et internationales et examiné un total de **2 269 résolutions**, avec **un taux d'opposition de 18,1%** (soit 337 votes contre). Pour plus d'information, veuillez consulter [le rapport de vote et d'engagement](#) disponible sur le site de SG 29 Haussmann.

5



TAXONOMIE

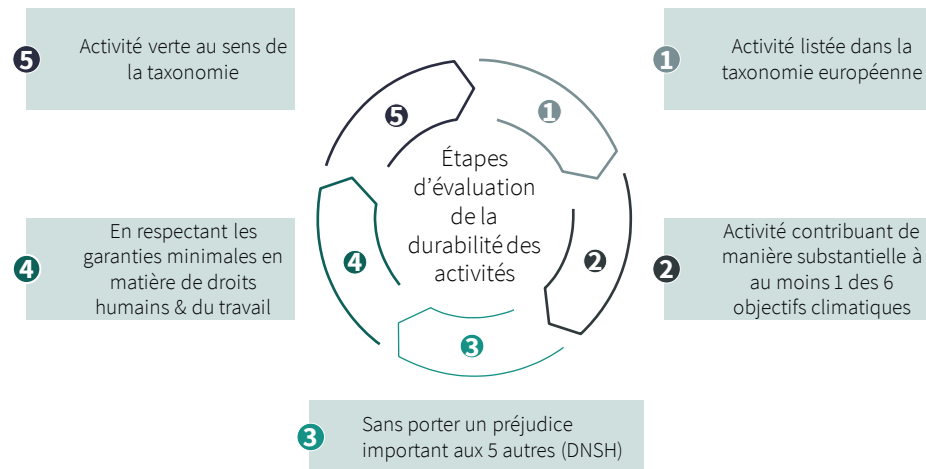


LA TAXONOMIE

SG 29 Haussmann a réalisé pour l'année 2023 le **reporting réglementaire de la Taxonomie Européenne**. Ainsi, la société de gestion a revu les activités éligibles aux critères techniques du règlement taxonomie de ses portefeuilles et ainsi calculé l'alignement à la taxonomie de ses encours.

Pour rappel, un investissement est durable au sens de la Taxonomie européenne s'il est réalisé dans une des activités éligibles de la taxonomie en respectant les critères techniques de réalisations listées. Cette activité doit en outre être conduite dans le respect des garanties minimales mentionnées à l'article 18 du Règlement Taxonomie.

L'évaluation de la durabilité des activités se fait de façon séquentielle en respectant les étapes ci-contre :

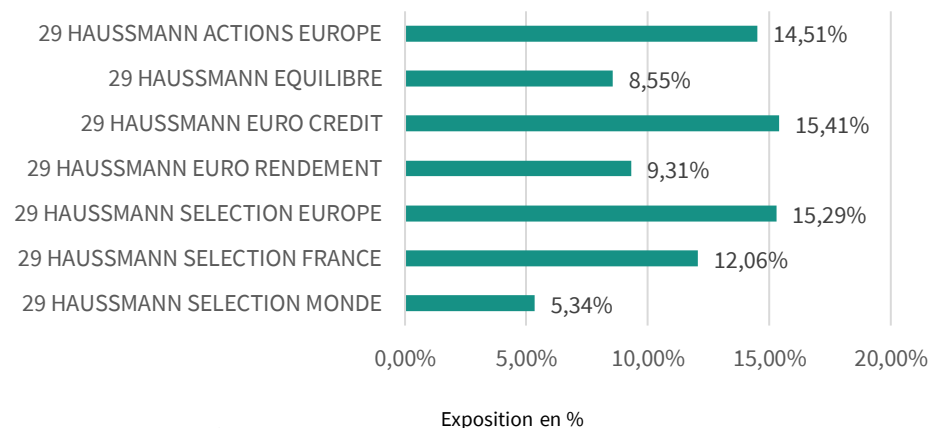


Sur le total des actifs investis de SG 29 Haussmann, la part que représente les actifs éligibles et alignés à la taxonomie s'élèvent respectivement à 4,82% et 1,74%.

Ce chiffre provient de MSCI et renvoie au total du chiffre d'affaires des entreprises éligibles aux activités de la taxonomie européenne directement rapporté par les entreprises. Il est en date de l'année fiscale la plus récente.

La part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles est de 4,54%.

Le pourcentage de revenus éligibles à la taxonomie des fonds de SG 29 Haussmann est décrit ci-dessous :



Source : MSCI. Données au 31/12/2023

6

STRATÉGIE CLIMAT



A. BILAN 2023

L'engagement Net Zéro de SG 29 Haussmann porte sur le périmètre des **fonds Article 8 et 9**, des mandats investis en titres vifs et dans des fonds internes, soit **35%** de l'actif sous gestion de SG 29 Haussmann à décembre 2023.

Le climat a été au cœur des préoccupations ESG en 2023 et a mobilisé un grand nombre d'équipes en interne.

Les principales avancées sont :

Une analyse interne a été poursuivie sur le volet environnemental afin de renforcer les critères permettant d'évaluer la crédibilité des engagements climatiques des entreprises.

Des travaux ont été mis en œuvre afin de **calculer et communiquer aux clients l'intensité carbone de mandats**, notamment le mandat 29 Haussmann Signature ISR.

Les équipes de gestion et de recherche ESG ont travaillé au renforcement de la prise en compte d'analyse sectorielle ESG, avec une attention particulière au climat, dans la sélection des titres.

Un outil de suivi dans le temps de la **dimension extra-financière des titres** a été mis à disposition des Gérants de Portefeuille de SG 29 Haussmann.

La formation ESG a été poursuivie via l'organisation de sessions de formations sur le module climat auprès des équipes de gestion.

Les équipes de vote & engagement ont poursuivi leur travail d'analyse des "**Say on Climate**" (résolutions climats) des émetteurs en ayant proposé en 2023 et se sont exprimées en pré-AG sur les points importants du vote.

Une étude d'impact des principaux risques climatiques (de transition et physique) a été menée conjointement par les équipes de recherche ESG et de risque afin de cartographier l'exposition aux risques climatiques des différents émetteurs et stratégies.

La politique d'exclusion de SG 29 Haussmann a été également renforcée conduisant à l'exclusion du périmètre d'investissement des « *pure players* » du secteur pétro-gazier. Il s'agit ainsi d'exclure de manière systématique les entreprises tirant plus de 90% de leur chiffre d'affaires d'activités d'exploration ou de production d'hydrocarbures. Cette exclusion s'appuie sur des données produites par des fournisseurs de données externes (MSCI).

STRATÉGIE CLIMAT

En tant que signataire des PRI et membre de *Net Zero Asset Manager Initiative (NZAM)* depuis 2022, SG 29 Haussmann s'est engagée à **renforcer ses efforts de décarbonation des portefeuilles**. L'objectif est double, à savoir de mieux évaluer la contribution des entreprises au réchauffement climatique, mais également mieux évaluer les risques que les différents aléas climatiques font peser sur les entreprises détenues en portefeuille.

SG 29 Haussmann s'engage ainsi à atteindre la neutralité carbone de ses portefeuilles à horizon 2050 et s'est fixé un objectif intermédiaire de réduire de 50% l'intensité carbone de ses portefeuilles à horizon 2030. Cet objectif porte sur le périmètre des fonds Article 8 et 9, des mandats investis en titres vifs et dans des fonds internes, soit **35%** de l'actif sous gestion de SG 29 Haussmann.

NOTRE STRATÉGIE CLIMAT

1

Atteindre la neutralité carbone sur les portefeuilles du périmètre d'ici 2050.

Réduire de 50% l'intensité carbone des portefeuilles du périmètre à horizon 2030.

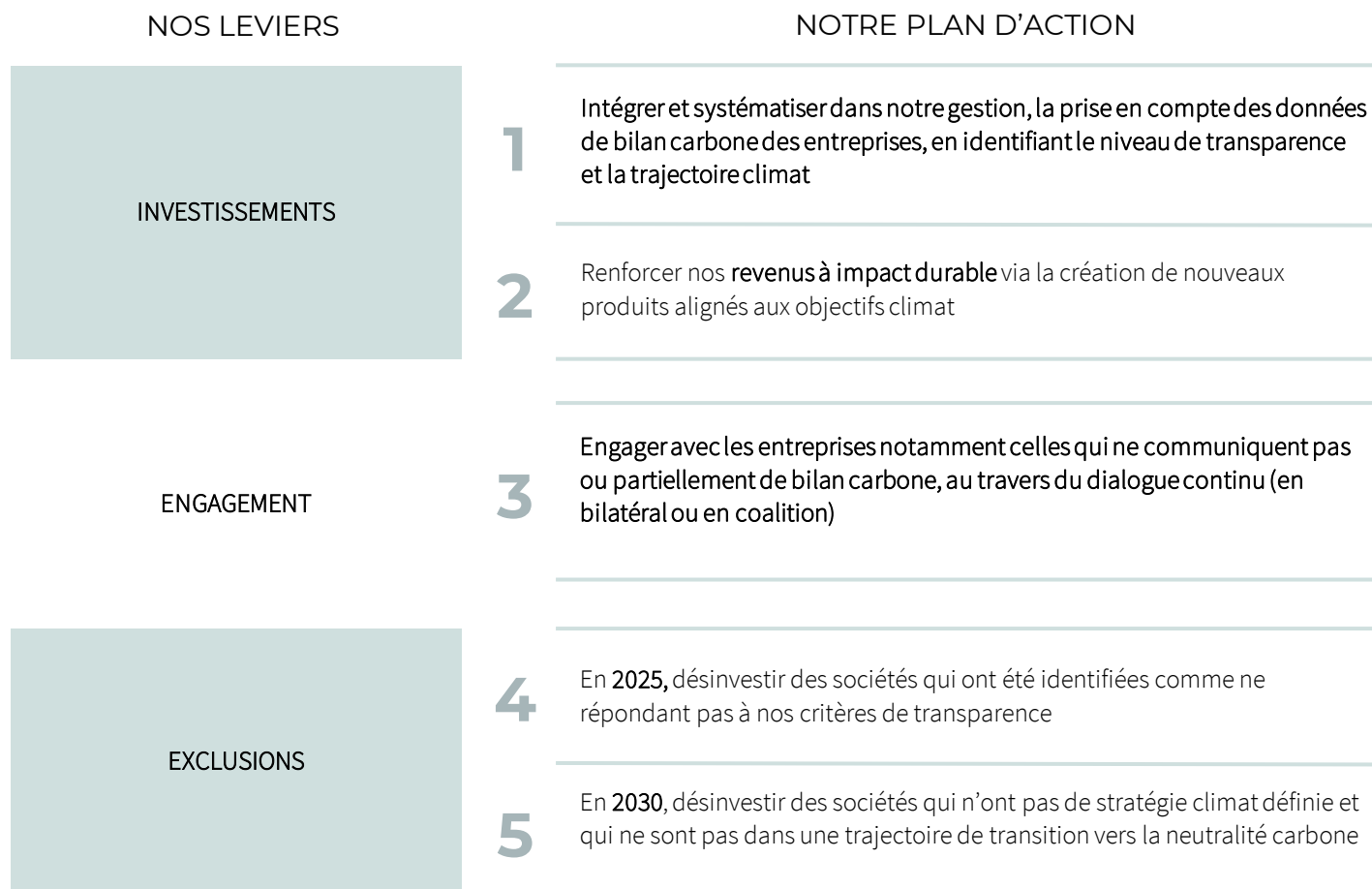
2

Accroître nos investissements auprès d'émetteurs proposant des solutions climatiques pour atteindre cet objectif.



B. LE PLAN D'ACTION CLIMATIQUE NET ZÉRO

Le plan d'action climatique de SG 29 Haussmann repose sur trois leviers de décarbonation :



B. LE PLAN D'ACTION CLIMATIQUE NET ZERO

FOCUS INVESTISSEMENTS

SG 29 Haussmann a défini une **stratégie climatique globale**, visant à définir une trajectoire d'alignement aux Accords de Paris. La liste d'indicateurs mentionnés sont liés à notre utilisation de la méthodologie de MSCI.

Les **principaux enjeux climatiques** pris en compte sont :

- La politique de la stratégie environnementale de l'entreprise
- La promotion des achats responsables
- L'éco-conception
- La gestion de l'eau
- La maîtrise des émissions des gaz à effet de serre
- L'empreinte carbone des produits/services développés
- La gestion des déchets et substances dangereuses
- Les opportunités dans les technologies vertes

Ces différents critères permettent d'apporter un **éclairage sur le positionnement de l'entreprise sur les aspects environnementaux et climatiques**, dont résulte une notation qui aura une incidence dans la sélection des valeurs.

Les fonds labellisés ISR s'engagent en outre à battre leur indice de référence sur l'un des deux indicateurs d'impact environnementaux : l'intensité d'émission carbone et le pourcentage de revenus verts.

Empreinte Carbone Du Portefeuille

L'empreinte carbone renvoie au **ratio entre le volume d'émissions de gaz à effet de serre** émis par une entreprise à **des métriques financières relatives à la valeur de l'entreprise (EVIC)**.

Revenus Des Solutions À Impact Durable

Nous analysons la **part des émetteurs, pondérée de leur poids au sein de nos portefeuilles, qui sont exposés à des revenus aux solutions d'impact durable**. Cet indicateur reflète la mesure dans laquelle les revenus des entreprises sont exposés aux produits et services qui contribuent à résoudre les grands défis environnementaux du monde. L'impact positif est calculé, comme une **moyenne pondérée, sur les revenus générés dans les thématiques liés au changement climatique** : gestion de la pollution, immobilier durable, efficacité énergétique, énergies alternatives, eau et agriculture durable.

Pour en savoir plus sur notre politique d'investissement en matière de risque de durabilité, rendez-vous sur [ce lien](#).

B. LE PLAN D'ACTION CLIMATIQUE NET ZÉRO

FOCUS ENGAGEMENT

SG 29 Haussmann réalise également un **travail d'engagement individuel en continu** auprès d'entreprises **dans l'objectif de les accompagner dans leur transition climatique** complété par un travail d'engagement collectif au sein d'initiatives de place.

Lors des dialogues individuels avec les entreprises que nous engageons, le sujet du climat est systématiquement évoqué.

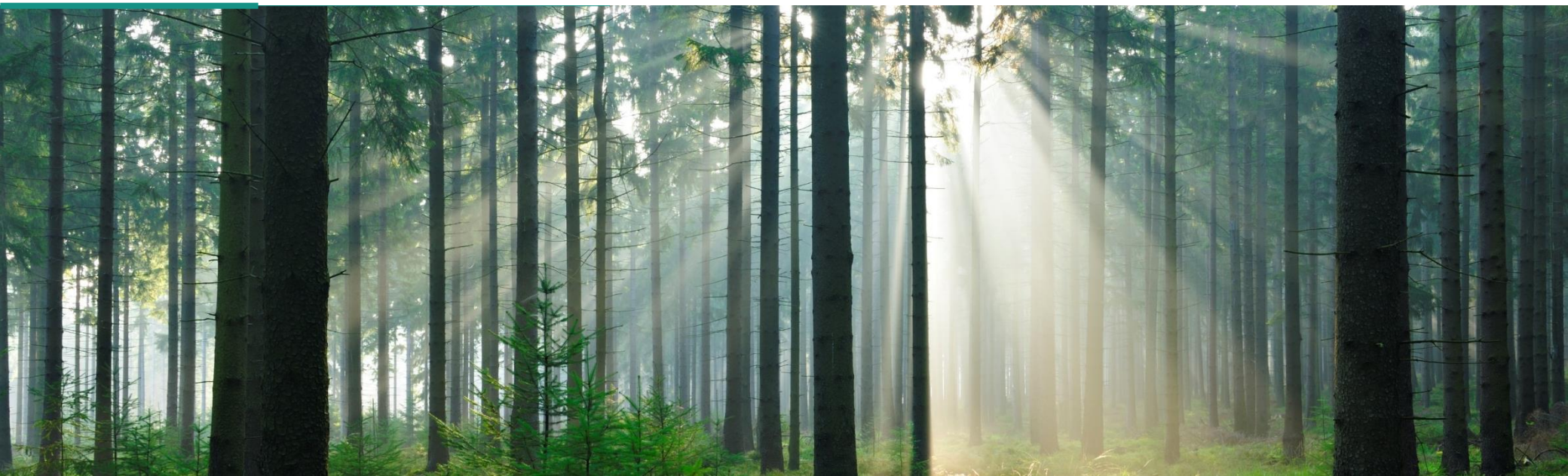
Tout d'abord, dans le cadre des dialogues en amont des assemblées générales, **nous interrogeons les entreprises**, en particulier celles du secteur de l'énergie et des services aux collectivités, sur la mise au vote d'un "**Say on Climate**" (résolution sur le climat, proposée volontairement par l'entreprise).

Tout au long de l'année, **le thème du climat reste un enjeu central** dans nos dialogues. Le climat a représenté près d'**un tiers des enjeux évoqués avec les entreprises**. Lors de ses dialogues, SG 29 Haussmann exige des entreprises qu'elles publient leurs **trajectoires climat à horizon 2050** ainsi que des objectifs de réduction sur le court, moyen et long terme, en vue d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 ou plus tôt.

En parallèle des dialogues bilatéraux, SG 29 Haussmann réalise également **des travaux d'engagement en coalition avec d'autres géants d'actifs**, notamment avec CDP. Celui-ci organise, avec l'appui de ses signataires, une **campagne d'engagement auprès des entreprises n'ayant pas répondu à ses questionnaires** de données sur le climat, sur l'eau et sur la forêt.

Durant la **dernière campagne 2023**, SG 29 Haussmann, en tant que "**Lead Investor**", a interpellé directement les dirigeants de deux entreprises pour les inciter à communiquer leurs données climatiques et à être plus transparent en la matière. Le **taux de succès de l'engagement a été de 50% de réponses positives**, avec en plus un engagement bilatéral avec une des sociétés, spécifiquement sur les enjeux de transparence climat.

Enfin, SG 29 Haussmann a **renouvelé son engagement auprès du FIR** en signant la Tribune pour exiger des entreprises du SBF120 la soumission à leurs assemblées générales d'une résolution « **Say on Climate** » annuelle.



B. LE PLAN D'ACTION CLIMATIQUE NET ZERO

FOCUS EXCLUSIONS

SG 29 Haussmann pratique également des **exclusions sectorielles et normatives** qui s'appliquent à tout l'univers d'investissement de la société de gestion.

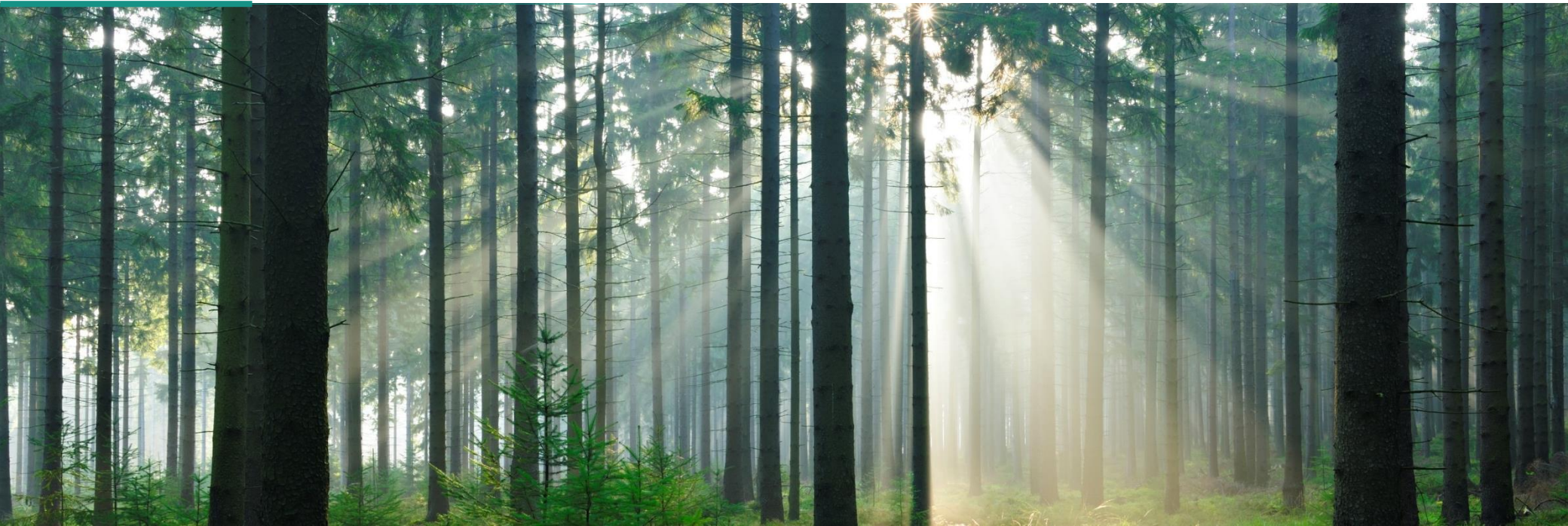
Les exclusions portent entre autres sur les émetteurs producteurs de charbon thermique :

- Dont le **chiffre d'affaires est lié à plus de 10%** à l'extraction de charbon thermique, ou
- Qui appartiennent au secteur de l'énergie et dont plus de 30 % de la production d'électricité provient du charbon thermique, ou
- Qui sont **développeurs de charbon thermique** : extraction, développement de capacité de production ou service liés à la production de charbon thermique.

L'exclusion concerne aussi les entreprises dont le **chiffre d'affaires est à plus de 10%** lié à l'exploration et à la production des hydrocarbures non conventionnels.

La société de gestion s'engage également :

- À **cesser progressivement tout investissement dans les sociétés dont l'activité est liée à l'extraction de charbon thermique** (d'ici 2030 dans les pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) et d'ici 2040 dans le reste du monde),
- À **réaliser un suivi de l'exposition liée au charbon dans ses portefeuilles** pour atteindre l'objectif final de sortie fixée pour 2040,
- À **cesser de façon progressive tout investissement dans des sociétés productrices de gaz ou pétrole non conventionnels** pour atteindre une exclusion totale entre 2025 et 2030,
- À **désinvestir des sociétés qui ont été identifiées comme ne répondant pas aux critères de transparence climatique** à partir de 2025,
- À **désinvestir des sociétés qui n'ont pas de stratégie climat définie et qui ne sont pas dans une trajectoire de transition vers la neutralité carbone** à partir de 2030.



C. SUIVI DU PLAN D'ACTION CLIMATIQUE

La société de gestion réalise des communications approfondies auprès de ses clients afin de leur restituer en toute transparence la performance climatique de ses investissements et en particulier :

- Pour les fonds labellisés ISR, sur une base mensuelle :
 - L'empreinte carbone - scope 1 et scope 2 - (en tCO₂e / EVIC) des sociétés bénéficiaires des investissements,
 - La part des revenus provenant de solutions à impact durable.

- Sur une base annuelle :
 - L'empreinte carbone (en tCO₂e / EVIC) mesurant l'exposition du portefeuille aux émetteurs intenses en carbone,
 - L'exposition aux énergies fossiles,
 - L'alignement à la trajectoire des Accords de Paris,
 - La part des revenus provenant de solutions à impact durable ainsi que le type de solutions proposées (efficacité énergétique, transport décarboné, prévention de la pollution etc).

POINTS D'ÉTAPE SUR LES ENGAGEMENTS CLIMAT :

Pourcentages des actifs concernés par le périmètre Net Zéro à fin 2023 :

- Les entreprises impliquées dans le secteur du charbon thermique représentent **0 %**.
- Les entreprises ne respectant pas des critères de transparence suffisants représentent **1,33 %**.
- Les entreprises impliquées dans la production de pétrole ou gaz non-conventionnels représentent moins de **2 %**.

Source : SG 29 Haussmann. Données au 31/12/2023

D. LES DONNÉES ET OUTILS DE MESURE UTILISÉS

Empreinte carbone

SG 29 Haussmann utilise deux types de métriques climatiques :

- L’empreinte carbone : scope 1 & 2 des portefeuilles et titres en portefeuilles,
- Une évaluation d’alignement aux Accords de Paris.

L’empreinte carbone fait référence au recensement (en tonnes équivalentes de CO₂) des principales sources d’émission par scope des entreprises détenues en portefeuille. Ces données sont ensuite ramenées à la valeur de l’entreprise (EVIC) et multipliées par le poids des titres en portefeuille pour produire **une empreinte carbone moyenne pondérée du portefeuille**. Elle indique dans quelle mesure un portefeuille est surinvesti sur des émetteurs fortement émissifs. **SG 29 Haussmann applique ce calcul aux titres vifs incluant les obligations et sur le périmètre scope 1 & 2.**

L’exclusion des émissions indirectes « scope 3 » s’explique par le manque de données reportées par les entreprises (et en particulier sur les quinze catégories du scope 3). Cette catégorie d’émission ne dispose pas non plus de méthodologie standardisée de modélisation. SG 29 Haussmann préfère ne pas intégrer ce scope dans le calcul de intensités carbonées afin de ne pas émettre des données pouvant être jugées erronées ou très imprécises. Notons que la qualité et la disponibilité de la donnée climat directement reportée par les entreprises est en voie d’amélioration notamment avec la récente entrée en vigueur (1^{er} janvier 2024) de la *Corporate Sustainability Reporting Directive* (dite CSRD) dont les règles sont matérialisées par les normes ‘*European Sustainability Reporting Standards*’ (dites ESRS).

Les scopes ou périmètres sont des outils clés qui permettent d’évaluer, et de catégoriser les émissions de GES émis par une entreprise :

Scope 1	Emissions directes : les émissions de GES sont celles qui proviennent directement de sources détenues ou contrôlées par l’entreprise.
Scope 2	Emissions indirectes : les émissions de GES sont des émissions indirectes générées par la production d’électricité consommée par l’entreprise.
Scope 3	Autres émissions : les émissions de GES sont toutes les autres émissions indirectes qui sont des conséquences des activités de l’institution, mais qui proviennent de sources non détenues et contrôlées par l’entreprise.

D. LES DONNÉES ET OUTILS DE MESURE UTILISÉS

Evaluation de l'alignement aux accords de Paris

Focus sur la méthode d'analyse mise en œuvre.

SG 29 Haussmann a développé sur les années 2022 et 2023 une **méthode d'analyse de la performance des entreprises en matière climatique**.

Elle s'appuie sur les recommandations du *Net Zero Investment Framework* (NZIF) ainsi que sur celles de la coalition *Climate Action 100+*. Elle permet d'évaluer :

- La **qualité et l'exhaustivité du reporting climatique** des entreprises
- Le **degré d'ambition des objectifs climatiques fixés** et leur faisabilité
- La **trajectoire de décarbonation** passée et prospective
- La **gouvernance climatique** mise en place

Cette méthode d'analyse repose sur des données quantitatives des fournisseurs de données externes (MSCI ESG, S&P Trucost Limited ©, CDP) et des bases de données accessible au public telles que SBTi. Elle inclut également a) une **analyse qualitative réalisée sur la faisabilité de la stratégie de décarbonation au regard des contraintes sectorielles ainsi qu'une analyse approfondie de la gouvernance des sociétés**. Elle distingue les secteurs à forts impacts climatiques définis par la NZIF et comprend des critères spécifiques aux secteurs de l'énergie et des services aux collectivités. La méthodologie combine à la fois des données statiques les plus récentes (objectifs climatiques, empreinte carbone, etc.) et prospectives (projection de la tendance d'émission).

Il découle de l'application de cette méthode un score d'alignement, reflétant l'ambition en matière de climat des entreprises et leur marge de manœuvre en la matière. Les résultats sont exprimés au travers d'une grille de maturité comprenant six échelons.

La méthode est mise à disposition des équipes de gestion et d'engagement, permettant de compléter leur analyse fondamentale financière et de guider le dialogue d'engagement auprès des émetteurs.



L'équipe de Recherche ESG réalise des **travaux continus d'amélioration de cette méthode** afin de lui permettre de **restituer au mieux la performance climatique des émetteurs** selon les spécificités de leur secteur. Cette méthode est également **enrichie des recommandations pertinentes** de coalitions d'investisseurs, d'organisations internationales telles que l'Agence Internationale de l'Énergie (IEA) et de travaux de recherche académique.

D. LES DONNÉES ET OUTILS DE MESURE UTILISÉS

Evaluation de l'alignement aux accords de Paris

Les six échelons de la méthode sont définis ci-dessous. Ils correspondent aux stades de déploiement des politiques climatiques des entreprises :

STADE DE L'ENTREPRISE	INTERPRETATION
Carbone neutre et alignée avec la transition juste <i>Transition Juste</i>	Bilan carbone proche de zéro avec une stratégie climat clairement définie à court, moyen et long terme qui intègre pleinement les principes d'équité et de transition juste.
Carbon neutre <i>Net Zéro</i>	Bilan carbone proche de zéro avec une stratégie climat clairement définie à court, moyen et long terme.
Alignée avec la trajectoire neutralité carbone <i>Alignée</i>	Stratégie climat identifiée, transparence du bilan carbone et émission carbone en baisse en lien avec les objectifs de neutralité carbone.
En cours de transition vers la neutralité carbone <i>En cours d'alignement</i>	Stratégie climat identifiée, transparence du bilan carbone et émission carbone en baisse.
Projet d'engagement à atteindre la neutralité carbone <i>Ambition</i>	Stratégie climat identifiée, transparence du bilan carbone.
<i>Non alignée</i>	Pas de communication sur le bilan carbone, d'engagement en faveur du climat ou de mise en place d'une stratégie climat.

Pour rappel, SG 29 Haussmann s'est engagé à désinvestir des sociétés qui ont été identifiées comme « non-alignées » au regard de la méthode à compter de janvier 2025 et d'au stade « d'ambition » à compter de 2030.

D. LES DONNÉES ET OUTILS DE MESURE UTILISÉS

Evaluation de l'alignement aux accords de Paris – Métriques externes

En complément du score de maturité, SG 29 Haussmann avec l'appui de son partenaire S&P Trucost Limited ©, calcule la **température de ses portefeuilles**. L'objectif étant d'identifier les entreprises et secteurs compatibles en ligne avec l'atteinte d'un scénario de réchauffement de deux degrés et d'identifier les principaux risques provenant du changement climatique. Plus précisément, il évalue l'adéquation du rythme de réduction des émissions dans le temps avec l'atteinte du budget carbone de 2 degrés. Il prend en compte à la fois le niveau historique des émissions de CO2 des entreprises sur 6 ans, et des indicateurs prospectifs d'émission à moyen terme.

L'analyse de l'alignement climatique des émetteurs de S&P Trucost Limited © repose sur deux méthodologies validées par l'initiative *Science Based Targets* (SBTi). Cette initiative promeut les meilleures pratiques en matière d'objectifs climats établis en lien avec la science et est une collaboration entre plusieurs entités de référence que sont : *Carbon Disclosure Project* (CDP), *the United Nations Global Compact* (UNGC), *World Resources Institute* (WRI), et *the World Wide Fund for Nature* (WWF).

Approche sectorielle « *The sectoral decarbonisation Approach* » (SDA)

Cette approche s'applique aux entreprises dont le secteur d'activité a des niveaux d'émissions élevés et homogènes. Nous vérifions que chaque entreprise est alignée avec le scénario 2°C spécifique à son industrie.

Approche économique « *The Greenhouse gas emissions per unit of value added* » (GEVA)

Cette approche s'applique aux entreprises dont le secteur d'activité a des niveaux d'émissions bas et hétérogènes. Les entreprises doivent réduire leurs émissions carbonées en conformité avec les taux requis pour l'économie globale.

Afin d'estimer la **température des portefeuilles**, SG 29 Haussmann prend en compte plusieurs scénarios (1°, 2°, 3°, 4°C) à un **horizon de 6 ans**. Ensuite, le volume d'émissions émis par l'entreprise est comparé au volume d'émissions de l'émetteur modélisé avec l'hypothèse de réalisation d'un scénario climatique précis.

L'analyse se fait d'abord au niveau de chaque entreprise :

- Si le **budget carbone est négatif** : l'entreprise est alignée au scénario de son indice de référence (secteur ou économie globale). Elle émet moins que ce qu'elle aurait pu émettre pour rester dans le cadre d'un scénario climatique précis.
- Si le **budget carbone est positif** : l'entreprise doit encore fournir des efforts sur la réduction des émissions carbonées afin de s'aligner à l'objectif. Elle émet plus que ce qu'elle aurait dû émettre pour rester alignée avec un scénario climatique défini.

La température du portefeuille correspond, in fine, à la **somme du budget carbone des différentes entreprises en portefeuille, au prorata du pourcentage de détention de la valeur de chaque entreprise**. Cette approche permet ainsi de refléter le volume d'émissions financées par SG 29 Haussmann.

D. LES DONNÉES ET OUTILS DE MESURE UTILISÉS

Evaluation de l'alignement aux accords de Paris & d'autres métriques

SG 29 Haussmann est partenaire de la recherche carbone de la Société Générale Corporate & Investment Banking qui produit un score de décarbonation des Etats. Ce score repose sur les données d'émissions reportées à l'UNFCCC et l'expertise des économistes pays de SG CIB. Le score final reflète un score de faisabilité et d'exécution de la stratégie de décarbonation des Etats. Ce score sert d'outil de mesure de l'empreinte carbone des Etats et donc des obligations souveraines.

SG 29 Haussmann est également partenaire de MSCI ESG pour l'évaluation des *Green Bonds*. MSCI ESG produit une évaluation de la gouvernance autour des *Green bonds*, et des projets devant être financés afin de permettre la vérification de la bonne utilisation du *Green Bond*.

Nous utilisons également les d'objectifs climatiques d'entreprises, validés par *Science Based Target Initiatives* (SBTi). Il s'agit d'objectifs de décarbonation sectoriels en ligne avec les requis scientifiques et techniques validés par les experts de SBTi. Le pourcentage d'émetteurs par fonds ayant pris des engagements SBTi est le suivant :

	% entreprises du fonds avec une cible définie et validée par SBTi	% entreprises du fonds sans cible SBTi mais engagées à en fixer une(*)
29 HAUSSMANN ACTIONS EUROPE	51%	30%
29 HAUSSMANN EQUILIBRE	41%	25%
29 HAUSSMANN EURO CREDIT	43%	30%
29 HAUSSMANN EURO RENDEMENT	35%	25%
29 HAUSSMANN SELECTION EUROPE	54%	36%
29 HAUSSMANN SELECTION FRANCE	37%	26%
29 HAUSSMANN SELECTION MONDE	42%	33%
PÉRIMÈTRE NET ZÉRO SG 29 HAUSSMANN	44%	15%

Les points d'attention de la méthodologie

Il existe plusieurs limites concernant cette méthodologie liées à :

- La méthodologie de la société de gestion (analyse qualitative),
- L'état de maturité des standards de modélisation climatique internationaux,
- La disponibilité et la qualité de l'information, et ce malgré des contrôles de cohérence :
 - la société de gestion est donc dépendante des informations fournies par des fournisseurs de données externes.
 - le score de température de S&P Trucost Limited © ne porte pas sur le périmètre complet scope 1 & 2 du fait du manque de disponible de scénarios climatiques de référence pour toutes les industries.

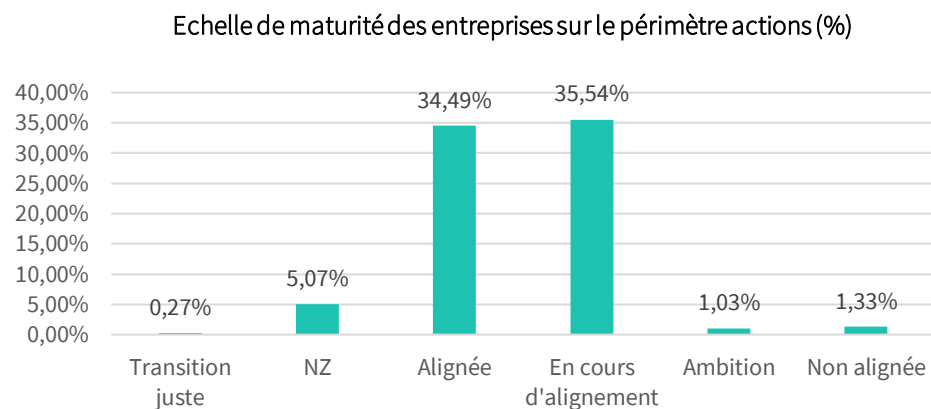
E. RÉSULTATS

Les métriques décrites dans la section D produisent les résultats suivants :

Métriques prospectives

L'application de l'échelle de maturité climat au portefeuille consolidé de SG 29 Haussmann est présentée dans les tableaux ci-dessous. Nous retenons dans le périmètre d'analyse, les fonds internes, fonds dédiés article 8 & 9, titres en direct et positions & mandats au sein de fonds article 8.

Sur le périmètre actions, la maturité des émetteurs en portefeuille se répartit de la façon suivante :



Source : MSCI, Méthodologie propriétaire 31/12/2023

E. RÉSULTATS

Nous avons calculé la **température de nos portefeuilles à fin décembre 2023**, afin de réaliser un suivi annuel de la performance des portefeuilles dans le temps et de compléter l'analyse de la maturité des émetteurs.

Ces scores sont listés dans le tableau ci-dessous.

Portefeuille	Score de température du portefeuille	Couverture ⁽¹⁾	Score de température de l'indice de référence	Couverture ⁽¹⁾
29H Euro Rendement	2°C- 3°C	60%	2°C- 3°C	60%
29H Equilibre	<2°C	49%	<2°C	70%
29H Actions Europe	>3°C	96%	>3°C	95%
29H Sélection Monde	>3°C	88%	>3°C	97%
29H Sélection France	>3°C	86%	>3°C	68%
29H Sélection Europe	>3°C	96%	>3°C	96%

Ce tableau décrit le **score de température des fonds SG 29 Haussmann et les compare avec leur indice de référence**. Ainsi, le fonds 29 Haussmann Équilibre est aligné avec un niveau de réchauffement de 2 degrés. Tous les fonds sont en ligne avec leur indice de référence.

⁽¹⁾ La **couverture** (en %) indique le pourcentage des encours des fonds investis dans des entreprises pour lesquelles il existe des données d'émission dans la base de S&P Trucost Limited ©.

Les performances climatiques et le niveau de couverture sont en ligne avec ceux reportés l'année dernière.

Le score de température des encours totaux de SG 29 Haussmann est, quant à lui, de 2 degrés, en ligne avec le score de température de son indice de référence.

Pour réaliser cette analyse, nous avons utilisé le score de température de S&P Trucost Limited © à décembre 2023 ainsi que les encours des fonds à décembre 2023.

Pour plus d'informations concernant la méthodologie S&P Trucost Limited ©, rendez-vous sur <https://www.spglobal.com/esg/trucost>.

Pour plus d'informations concernant la méthodologie MSCI ESG, rendez-vous sur <https://www.msci.com/documents/1296102/21901542/ESG-Ratings-Methodology-Exec-Summary.pdf>



7

STRATÉGIE BIODIVERSITÉ

STRATÉGIE BIODIVERSITÉ

La Convention des Nations unies sur la Diversité Biologique (CDB) définit la biodiversité comme :

“ La variabilité des organismes vivants de toutes origines, y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes dont ils font partie ; cela inclut la diversité au sein des espèces, entre les espèces et des écosystèmes. ”

Le respect et la préservation de la biodiversité ont été reconnus comme priorité internationale par la CDB, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, la Convention sur la conservation des espèces migratrices, la Convention de Ramsar sur les zones humides, la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion du patrimoine mondial, culturel et naturel, et le Programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère.

3 objectifs ont été définis par la CDB :

- La conservation de la biodiversité,
- L'utilisation durable de ses composants,
- Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles qui y sont associées.

L'Accord Kunming-Montréal (COP15 de 2022) définit 23 cibles donnant un cadre plus spécifique aux objectifs généraux de la CDB. Dans ce contexte, 196 pays et l'Union Européenne se sont engagés à :

- 1 Protéger 30% de la planète d'ici 2030
- 2 Restaurer 30% des écosystèmes
- 3 Réduire l'impact des pesticides
- 4 Augmenter les financements en faveur de la protection du vivant.



STRATÉGIE BIODIVERSITÉ

La biodiversité, au même titre que le climat, nécessite toute notre attention. Selon l'IPBES 9, 75% des milieux terrestres et 40% des écosystèmes marins sont fortement dégradés. Les taux d'extinction d'espèces sont 10 à 100 fois supérieurs à ce dernier million d'années: 1 million d'espèces sont actuellement menacées d'extinction.

Sir Robert Watson, Président de l'IPBES, souligne que la Biodiversité est le fondement de la société. Nous sommes à la fois dépendants et avons un impact sur la biodiversité. Nous dépendons de la nature pour l'alimentation, l'eau potable et l'énergie. C'est le concept de double matérialité: nos activités commerciales et financières ont un impact sur la biodiversité et créent des risques pour la société et l'environnement, tandis que les risques liés à la biodiversité créent des risques pour notre système financier.

Limiter le réchauffement climatique et protéger la biodiversité sont des objectifs complémentaires. Comme constaté par la communauté scientifique: les sols, les forêts et les océans sont des « puits » qui séquestrent le carbone naturellement. Nous ne pourrions pas atteindre l'objectif de neutralité carbone si la restauration et protection de la nature n'est pas priorisée.

“

Il n'y a pas d'avenir net zéro sans une inversion de la perte de biodiversité, car le changement climatique et la biodiversité sont intrinsèquement liés.

”

Ayant conscience que le respect et la préservation de la biodiversité sont une priorité internationale et que le secteur financier a un rôle à y jouer, SG 29 Haussmann, en tant que filiale du Groupe Société Générale utilise les normes internationales comme cadre de référence pour la protection de la biodiversité et est également impliqué dans des groupes de travail internationaux visant à renforcer la transparence et l'action des émetteurs en la matière :



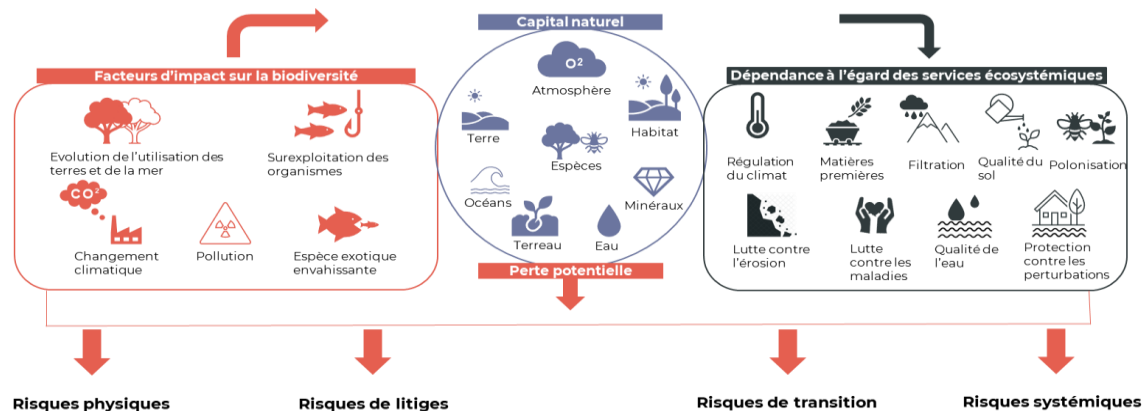
L'initiative du *Task Force for Nature Disclosure* (TNFD) en étant que **membre du Forum des parties prenantes**.



L'initiative collective *Science Base Target for Nature* (SBTN), qui a pour but de **déployer un cadre de référence permettant de définir des plans d'action « biodiversité »**.

STRATÉGIE BIODIVERSITÉ

Incidences sur les entreprises et dépendance à l'égard de la nature



La perte de biodiversité présente des risques et des opportunités pour le rendement des investissements :

- La perte des biens et services liés aux écosystèmes représente un risque sous-estimé pour les investisseurs et les entreprises. Selon les estimations du *World Economic Forum*, **50% du Produit Intérieur Brut mondial repose sur la biodiversité de manière fondamentale et 125 trillions de dollars USD de bénéfices sont tirés des écosystèmes chaque année.**
- **395 millions d'emplois pourraient être créés d'ici 2030** avec la mise en place de solutions « favorables à la nature ».
- Pour sauver la biodiversité, **environ 200 à 300 milliards USD devrait être alloués chaque année aux solutions permettant sa préservation.**

Ayant conscience que le respect et la préservation de la biodiversité sont une priorité internationale et que le secteur financier a un rôle à y jouer. SG 29 Haussmann, en accord avec la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique (CDB, 1992) et l'accord de Kunming-Montreal (COP15, 2022) a défini sa stratégie liée à la biodiversité de la manière suivante :

- **Renforcer les capacités internes** en matière de biodiversité pour une appropriation par l'ensemble de la société de gestion,
- **Mesurer et communiquer l'impact et les dépendances** à la biodiversité pour nos fonds ISR et d'ici 2025 pour l'ensemble de nos gestions,
- **Intégrer des facteurs de risques et des opportunités** liés à la biodiversité dans l'analyse ESG,
- **Collaborer et partager avec nos partenaires** pour définir des engagements communs,
- **Engager avec les entreprises** notamment celles qui appartiennent à des secteurs ayant des forts impacts négatifs dans la biodiversité,
- **Affiner notre politique d'exclusions.**

STRATÉGIE BIODIVERSITÉ

Actions menées

Cibles de la COP15	Action	Détail
14, 15	Renforcer les capacités internes en matière de biodiversité pour une appropriation par l'ensemble de la société de gestion	Sensibiliser et former l'ensemble de la société de gestion sur l'impact et les dépendances de nos investissements sur la biodiversité Mesurer et communiquer les impacts et les dépendances à la biodiversité pour nos fonds ISR et d'ici 2025 pour l'ensemble de nos gestions
1, 3, 7, 8, 10, 15, 18	Intégration des facteurs de risques et des opportunités liés à la biodiversité dans l'analyse ESG et process de gestion	Intégration systématique des enjeux liés à la biodiversité dans l'analyse ESG Implémenter les exclusions liées à la déforestation
4, 6, 7, 10, 13, 21	Engager avec les entreprises notamment celles qui appartiennent à des secteurs ayant de forts impacts négatifs dans la biodiversité	Nous incitons les entreprises qui ont des enjeux matériels à publier un plan de transition sur la biodiversité : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi des métriques de performance ▪ Intégration de la chaîne de valeur <p>Pour cela, nous utilisons le levier du dialogue actionnarial mené en collectif et en bilatéral, à travers les initiatives de CDP (campagne annuelle d'engagement pour la transparence des données climat, eau et forêt) et FAIRR (campagne d'engagement sur la biodiversité), par exemple.</p>
15	Piloter les recommandations de la TNFD en matière de divulgation et renforcer les capacités pour une divulgation et un rapport transparent	Nous demandons systématiquement aux entreprises si elles intègrent les recommandations de la TNFD dans leurs approches sur la biodiversité. En outre, dans le cadre de la campagne annuelle de CDP à laquelle nous participons, nous demandons aux émetteurs de contribuer à la transparence collective en complétant les questionnaires sur le climat, l'eau et la forêt.
15	Collaborer et partager avec nos partenaires pour définir des engagements communs Participer à des initiatives internationales pour partager les meilleures pratiques et optimiser l'impact mondial	Dans le cadre de nos engagements collaboratifs, nous participons à plusieurs initiatives sur le climat : <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Finance for Biodiversity Pledge</i> : nous collaborons avec nos pairs dans 3 groupes de travail (engagement avec les entreprises, mise en place de cibles, et évaluation des impacts). De plus, nous faisons partie d'une coalition d'investisseurs issue de l'initiative qui se concentre sur l'engagement plastique. ▪ FAIRR : nous avons participé à l'engagement collaboratif "<i>Waste & Pollution</i>" au travers de la signature de lettres et de la participation à des dialogues d'engagement avec les émetteurs visés. ▪ CDP : participation à la campagne d'engagement "<i>Non-Disclosure Campaign</i>" sur tous les questionnaires : Climat, Forêt et Eau ▪ PRI : en tant que signataire, nous avons réalisé notre premier reporting et avons ainsi rendu public nos engagements. ▪ <i>Climate Action 100+</i> : les stratégies de décarbonation et de préservation de la biodiversité allant de pair, nous nous appuyons sur des analyses de CA100+ pour poursuivre notre dialogue sur le volet de la biodiversité.

STRATÉGIE BIODIVERSITÉ

Renforcer les capacités internes

Nous avons comme objectif de **former l'ensemble des équipes de Gestion et de Direction sur l'impact de nos investissements et leur dépendance** à la biodiversité. Dès 2024, la **Fresque de la biodiversité** sera déployée auprès des équipes de gestion. Ce déploiement sera complété par des ateliers de sensibilisation en partenariat avec Carbon4 Finance et CDC Biodiversité.

Mesurer et communiquer

Afin d'avoir **une vue plus complète de nos impacts et dépendances liés à la Biodiversité**, nous avons calculé, à partir de la méthodologie développée par Carbon4 Finance en partenariat avec CDC Biodiversité :

- Un **indicateur d'empreinte biodiversité** de nos portefeuilles exprimé en MSA.km² (voir ci-dessous), pour estimer les impacts liés à nos investissements.
- Les **dépendances de nos investissements aux services écosystémiques**.

L'indicateur MSA permet d'évaluer et de suivre l'état de perturbation des écosystèmes dans lequel les entreprises ont un impact (dans le cadre de leurs opérations directes, mais aussi de leur chaîne de valeur) et donc d'opérer des choix sur la base de cette évaluation pour mieux conserver la diversité biologique.

Le **Mean Species Abundance (MSA)**, exprimé en pourcentage, est un indicateur de l'intégrité d'un écosystème donné, obtenu en comparant cet écosystème à son état vierge et non perturbé. Il nous permet d'évaluer les impacts de nos investissements sur la biodiversité. Le MSA varie de 0 à 100 %, où 100 % représente un écosystème non perturbé (par exemple une forêt primaire) et 0% un écosystème entièrement artificialisé (par exemple un parking). Un impact de 1 MSA.km² équivaut à l'artificialisation de 1 km² de zones naturelles non perturbées.

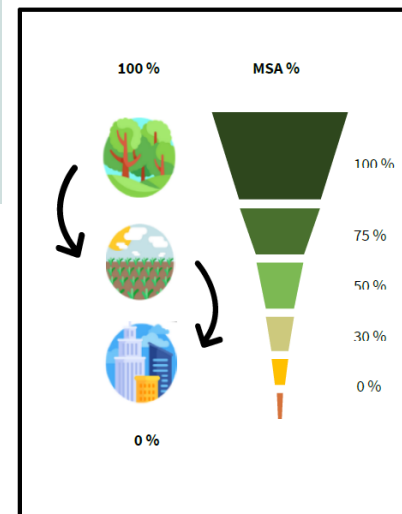
Par exemple, 1 km² de forêt primaire transformée en parking représente une perte de 100 %. MSA, soit 1 MSA.km².

L'empreinte comptabilise deux types d'impacts :

- Les **impacts statiques**, qui correspondent à l'ensemble des impacts passés de l'activité économique.
- Les **impacts dynamiques**, qui correspondent aux impacts qui ont eu lieu au cours de la période évaluée.

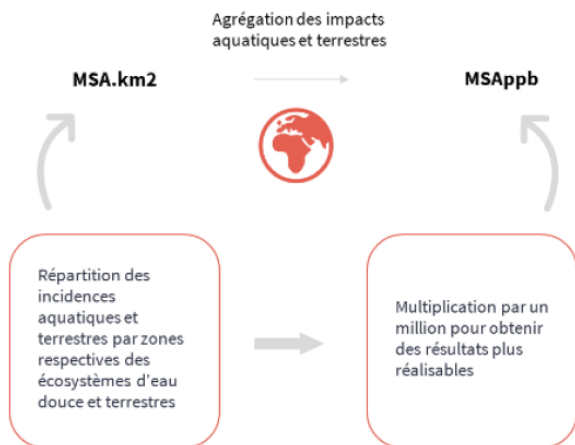
Lorsqu'ils sont exprimés en MSA.km², les impacts doivent être présentés par compartiment terrestres & aquatiques car les chiffres d'impact en MSA.km² ne sont pas directement comparables (des temporalités et des écosystèmes différents sont concernés par chaque compartiment).

Les chiffres d'impact doivent être entièrement normalisés pour regrouper les impacts terrestres, aquatiques, statiques et dynamiques. Une fois agrégés, les résultats sont plus proches d'un score (appelé score normalisé) que d'un chiffre d'impact. Le score normalisé est exprimé en « MSAppb* ».



STRATÉGIE BIODIVERSITÉ

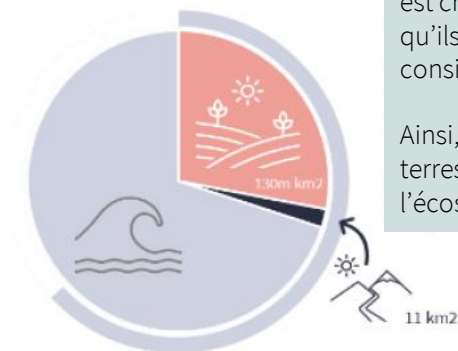
Conversion MSA.km² à MSAppb



Pourquoi MSAppb* ?

La biodiversité terrestre, d'eau douce et marine est cruciale, mais la superficie des écosystèmes qu'ils habitent sur la planète varie considérablement.

Ainsi, la comparaison des impacts aquatiques et terrestres nécessite de les relier à la taille de l'écosystème concerné.



Source : SG 29 Haussmann, Carbon4 Finance et CDC Biodiversité, 31/12/2023

L'étude de la dépendance des investissements aux services écosystémiques permet, quant à elle, de déterminer dans quelle mesure les constituants du portefeuille sont dépendants aux services écosystémiques, c'est-à-dire aux services rendus par la nature (pollinisation, assainissement de l'eau, etc.).

En 2023 nous avons défini comme priorité les fonds suivant un processus ISR dans le cadre du Label Investissement Socialement Responsable (ISR). Nous nous engageons à élargir le périmètre d'analyse d'ici 2025. Les résultats présentés portent sur 14,2% du total des encours de SG 29 Haussmann.

A. IMPACT DE NOS INVESTISSEMENTS

Empreinte Biodiversité en MSA Km2

		Surface de biodiversité impacté
Milieu Aquatique	Dynamique	0,11
	Statique	9,96
Milieu Terrestre	Dynamique	5,37
	Statique	139,92

Empreinte Biodiversité en MSAppB

		Surface de biodiversité impacté
Milieu Aquatique	Dynamique	10,29
	Statique	18,11
Milieu Terrestre	Dynamique	41,33
	Statique	21,53

La répartition des impacts de nos investissements est la suivante :

- L'impact statique terrestre est de **139,9 MSA.km²**, ce qui signifie que l'activité économique sous-jacente cumulée des impacts passés équivaut à une surface de 139,9 km² sans plantes ni animaux, soit environ la taille de 1,3 Paris.
- L'impact dynamique terrestre est de **+5,4 MSA.km²**, ce qui signifie que l'activité économique sous-jacente a généré de nouveaux impacts équivalents à la destruction de 5,4 km² d'écosystèmes vierges, soit un terrain de football.
- De même, l'impact statique aquatique est de **10,29 MSA.km²**, ce qui signifie que l'activité économique sous-jacente cumule les impacts passés équivalents à une surface détruite sur les écosystèmes d'eau douce de 10 km².

Les investissements de SG 29 Haussmann exercent des pressions principalement sur le changement climatique, sur l'utilisation des terres en milieu terrestre et la pollution de l'air et de l'eau.

Impact par pression Terrestre

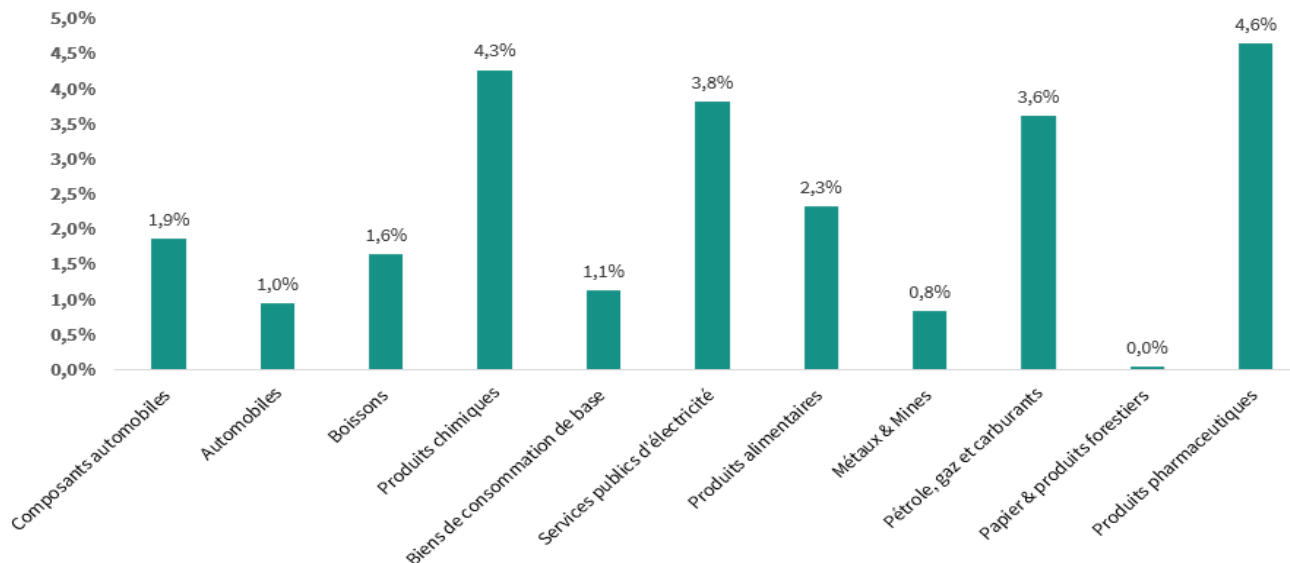


Impact par pression Aquatique



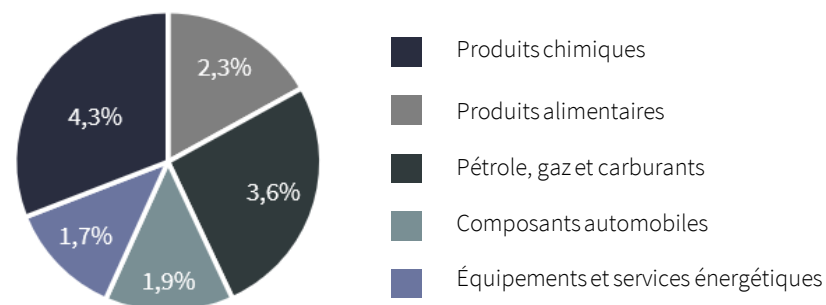
A. IMPACT DE NOS INVESTISSEMENTS

Parmi les 10 secteurs identifiés dans le cadre de la TNFD comme étant prioritaires, les portefeuilles évalués sont exposés à hauteur de 25%.



Source : SG 29 Haussmann, 31/12/2023

Les principaux secteurs ayant un impact sur la biodiversité sont : Produits alimentaires, Pétrole, gaz et carburants, Composants automobiles, Équipements et services énergétiques, Produits chimiques.



Source : SG 29 Haussmann, 31/12/2023

B. DÉPENDANCES AUX SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

Les investissements de SG 29 Haussmann présentent des dépendances matérielles **notamment aux services écosystémiques** : régulation du climat, protection contre les inondations et les tempêtes, eau souterraine et eau de surface. Les secteurs économiques les plus exposés au risque de l'érosion de la biodiversité sont : Agro-alimentaire, Industrie textile, Chimie et Pharmaceutique.

Cette étude d'impact et dépendances nous a permis de :

- Définir nos priorités en matière d'engagement qui sont détaillés dans la partie « Engager avec les entreprises »
- Affiner notre stratégie liée à la biodiversité pour une communication des objectifs sectorielles d'ici 2025

LIMITES MÉTHODOLOGIQUES

À ce stade, l'empreinte biodiversité présente encore des limites dues au manque de données et de consensus scientifiques. L'empreinte d'un émetteur est calculée sur la base des émissions carbonees (pour la pression liée au changement climatique) et sur la base des moyennes sectorielles. Cet indicateur permet uniquement d'identifier des impacts sectoriels ; actuellement une analyse comparative des entreprises au sein d'un même secteur est non disponible. De plus, le MSAppb* ne couvre pas la totalité des pressions sur la biodiversité, notamment les espèces invasives, les écosystèmes marins et l'écotoxicité.



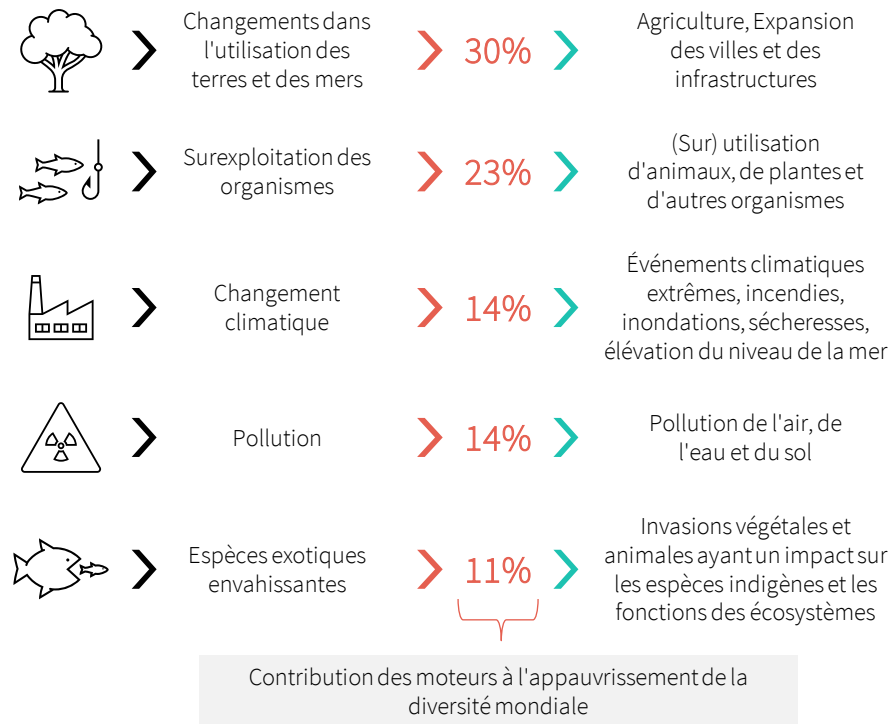
C. INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS L'ANALYSE ESG

Facteurs d'impact & dépendance à la biodiversité

Nous intégrons dans notre process d'investissement, au travers de la notation ESG, les facteurs d'impact et dépendance à la biodiversité. Cette analyse est effectuée en prenant comme base les facteurs directs de perte de biodiversité définis par l'IPBES : l'utilisation des terres, le changement climatique et la pollution de l'air et de l'eau.

- **L'utilisation des terres** : principal facteur déterminant la perte de biodiversité, principalement liée aux activités agricoles, production de matières premières, l'élevage de bétail ainsi que l'extraction des ressources, l'urbanisation et le développement des infrastructures.
- **Le changement climatique** : un catalyseur important de la dégradation des écosystèmes, de l'acidification des océans et de la désertification.
- **La surexploitation des ressources naturelles** : inclut par exemple l'exploitation forestière intensive par l'industrie du bois, le surpâturage et la surpêche
- **Pollution du sol, de l'eau et de l'air** : due aux émissions de produits chimiques, aux marées noires, aux eaux usées non gérées, les microplastiques, les résidus de produits phytosanitaires et les émissions de produits pharmaceutiques, entre autres.
- **Propagation d'espèces exotiques envahissantes** par le biais du commerce ou du tourisme qui peuvent déstabiliser les écosystèmes.

Facteurs d'impact sur la biodiversité selon l'IPBES



Source : IPBES. 2019 « Global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services.

C. INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS L'ANALYSE ESG

Facteurs d'impact & dépendance à la biodiversité

Les facteurs présentés précédemment font partie intégrante de l'analyse ESG. Ils représentent plus de 1/3 de la notation ESG des secteurs identifiés comme ayant l'impact le plus important sur la biodiversité. Ci-dessous le détail :

Secteur	Poids du pilier « biodiversité » de la notation ESG
Matériaux	43%
Energie	43%
Utilities	40%
Consommation de base	35%

Source : SG 29 Haussmann, 31/12/2023

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Nous classons les entreprises selon leur maturité en matière de stratégie de décarbonation. Nous privilégions les entreprises qui sont dans une démarche de transition et/ou qui, par rapport à leur industrie, ont de faibles niveaux d'émissions carbone

LA POLLUTION DE L'AIR ET DE L'EAU

Nous estimons le risque de contamination toxique des entreprises ou les émissions cancérigènes résultant de leurs opérations

L'UTILISATION DES TERRES / DU CAPITAL NATUREL

Nous évaluons, les politiques et programmes des entreprises conçus pour :

- Protéger la biodiversité
- Assurer un approvisionnement en matériaux à faible impact environnemental ou visant à réduire l'impact environnemental de la production de matière premières.

Nous intégrons le risque que les entreprises subissent des pénuries d'eau affectant leur capacité à fonctionner, de perdre l'accès ou d'être soumises à des coûts d'eau plus élevés : évaluation de la proactivité des entreprises qui utilisent des processus économes en eau, le recyclage de l'eau et les sources d'eau alternatives.

C. INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS L'ANALYSE ESG

La stratégie d'engagement comme levier en faveur de la biodiversité

Collaborer et partager

La stratégie d'engagement de SG 29 Haussmann sert de levier d'action fort sur différentes thématiques ESG. Nous mettons ainsi à contribution ce levier afin de prendre des engagements en faveur de la biodiversité. En juin 2022, nous avons signé *Finance for Biodiversity Pledge* aux côtés d'autres investisseurs. Cet engagement sera poursuivi par la publication d'un rapport de transparence sur la biodiversité en 2025. Dans ce cadre, nous participons également à trois groupes de travail au sein de cette initiative :

- « *Engagement with companies* » : en lien avec l'engagement n°2 du *Pledge*, ce groupe de travail a pour objectif de partager les bonnes pratiques et les nouveaux développements en matière d'engagement avec les entreprises sur le sujet de la biodiversité.
- « *Impact Assessment* » : en lien avec l'engagement n°3 du *Pledge*. Ce groupe de travail partage des études de cas, et des approches méthodologiques différentes sur la mesure des impacts sur la biodiversité.
- « *Target setting* » : en lien avec l'engagement n°4 du *Pledge*. Ce groupe de travail permet d'échanger sur les cadres de références et notamment ceux basés sur la science (par exemple, *Science Based Target Network*) afin de mettre en place nos objectifs de biodiversité.

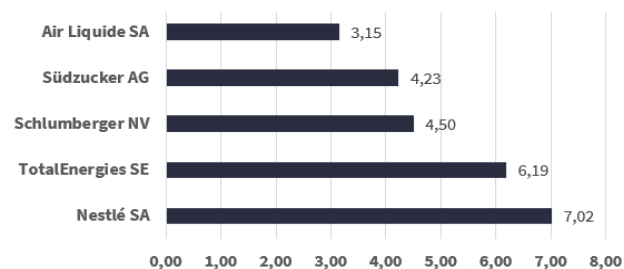
Notre collaboration au sein de ces groupes de travail nous permet ainsi d'alimenter nos connaissances en matière de biodiversité et de prendre part à des actions collaboratives en la matière.

Engager avec les entreprises

En parallèle de nos engagements collectifs, nous mettons en place des dialogues individuels, dits « bilatéraux » sur le sujet de la biodiversité avec une dizaine d'émetteurs identifiés sur la base de leurs poids dans nos portefeuilles d'investissement. Nos dialogues se concentrent sur l'état de maturité et d'avancement de ces émetteurs sur leurs travaux en lien avec les enjeux de la biodiversité : la place de la biodiversité dans la cartographie des risques et des impacts, la réalisation de diagnostics biodiversité de leurs sites de production, leurs politiques générales, ou encore leurs engagements sur des objectifs de préservation et de réduction des impacts sur la nature. **La biodiversité représente près de 30% des thématiques d'engagement au cours de l'année 2023.**

Parmi les indicateurs de performance clés que nous suivons, nous pouvons citer **la politique sur la gestion de l'eau, les objectifs de réduction de plastique à usage unique, ou encore le degré de transparence de leurs données en lien avec les enjeux de biodiversité** (questionnaire CDP, par exemple). Sur les entreprises citées dans le graphique, nous avons un dialogue actif sur divers sujets tels que la politique plastique ; ou encore la cartographie des risques liés aux matières premières.

Top 5 des émetteurs ayant un impact négatif (MSAppb par émetteur)



Source : SG 29 Haussmann, 31/12/2023

C. INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS L'ANALYSE ESG

La stratégie d'engagement comme levier en faveur de la biodiversité

Engager avec les entreprises (suite)

En 2024, Société Générale Private Banking France et SG 29 Haussmann ont mis en place un **nouveau partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF)**.

Acteur majeur de la filière forêt-bois, l'ONF gère près de 25% de la forêt française soit plus de 11 millions d'hectares de forêts publiques appartenant à l'État et aux collectivités territoriales.

Les forêts constituent des réservoirs de biodiversité, mais aussi de carbone, elles filtrent l'eau et constituent des remparts contre les risques naturels, mais elles ne sont pas épargnées par le réchauffement climatique.

Ce partenariat permet principalement de **financer des projets de reconstitution forestière**. Le financement d'un projet de reconstitution forestière dépasse l'acte de planter. A titre d'exemples, en amont de la plantation, nous finançons la phase de diagnostic et de préparation des sols ; post plantation, nous participons au financement du suivi, de la protection et l'entretien des plants. Ce partenariat avec l'ONF a pour objectif de **financer la plantation de près de 10 000 arbres dans la Forêt d'Ourcamps-Carlepont dans le département de l'Oise**, diversifiant ainsi la forêt sur plus de 12 hectares via des essences mieux adaptées au changement climatique.

Affiner notre politique d'exclusion

La philosophie d'investissement responsable de SG 29 Haussmann repose sur la **transition**. C'est au travers de l'accompagnement et du dialogue que nous considérons avoir un impact dans l'économie. Ainsi, nous utilisons l'exclusion comme un **outil nous permettant d'aligner nos investissements avec nos convictions**.

C. INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS L'ANALYSE ESG

Controverses

SG 29 Haussmann s'engage à **exclure de l'univers d'investissement toute entreprise étant confrontée à des controverses très sévères selon la méthodologie MSCI**. Une controverse ESG peut être définie comme un incident ou une situation existante dans lesquels une entreprise confrontée à des allégations de comportement négatives à l'égard de diverses parties (employés, fournisseurs, collectivités, environnement, actionnaires ou société au sens large). C'est dans ce contexte, que **SG 29 Haussmann exclut de son univers les entreprises avec des controverses très sévères liées à l'utilisation ou à la gestion des ressources naturelles**. Les facteurs affectant cette évaluation comprennent, mais sans s'y limiter une implication dans des affaires juridiques liées aux ressources naturelles, à l'impact environnemental, des impacts dus à l'utilisation directe ou indirecte des produits ou services de l'entreprise, la résistance aux pratiques améliorées et les critiques des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et/ou d'autres observateurs tiers.

Principales controverses analysées :

- L'utilisation ou à la gestion des ressources naturelles par une entreprise, lorsqu'il y a un impact négatif sur l'environnement, en particulier dans les zones écologiquement sensibles
- La pollution des eaux, de l'air et des terres, telles que les déversements ou les rejets accidentels
- Des dommages écologiques résultant des prélèvements d'eau et l'épuisement des ressources en eau
- L'approvisionnement en matières premières ou autres intrants ayant un impact négatif substantiel sur l'environnement telles que les bois durs tropicaux, l'huile de palme ou les pêcheries non durables.

Exclusions liées à la déforestation

Grâce à ses choix d'investissement stratégiques, SG 29 Haussmann s'inscrit dans la lignée des engagements pris par les dirigeants mondiaux lors de la COP26, ayant pour objectif de mettre fin à la déforestation d'ici 2030. **Depuis 2022, sont exclues de nos investissements toutes les entreprises productrices d'huile de palme n'ayant pas de politiques de traçabilité de 100%.**

8

PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES



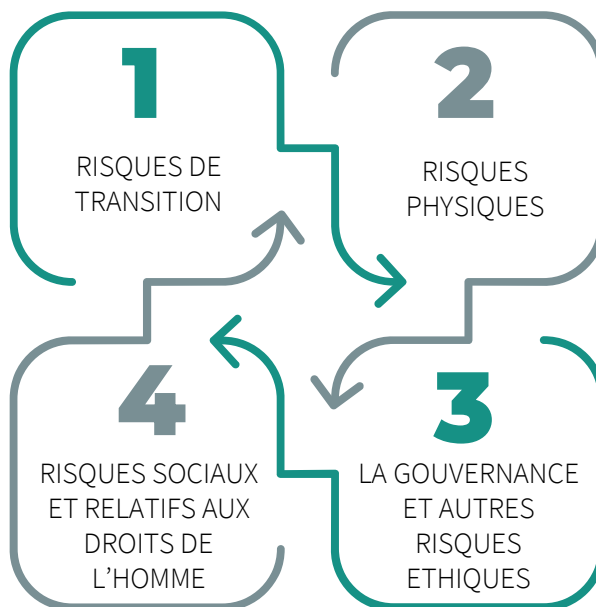
A. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES EN MATIÈRE ESG

Par risque en matière de durabilité, nous entendons **un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survenait, pourrait avoir une incidence négative importante sur la**

valeur de l'investissement. SG 29 Haussmann est pleinement conscient que les émetteurs de titres financiers sont confrontés à des risques de durabilité tels que :

Résultant de l'adaptation à une économie bas-carbone (risques réglementaires et juridiques tels que la fin des droits à polluer gratuits, risques technologiques, risques de réputation ou risques liés aux opportunités de marché).

Ayant un impact négatif sur les travailleurs et les communautés environnantes (travail forcé et esclavage, travail des enfants, discriminations, atteinte aux libertés syndicales, santé et sécurité des personnes, droit à la vie privée).



Résultant de dommages causés par les conditions météorologiques extrêmes et les événements climatiques. Ceux-ci peuvent être ponctuels (incendie, cyclones), ou chroniques (réalisations sur le long-terme du changement climatique tels que la hausse de la fréquence des épisodes de sécheresse, élévation du niveau de la mer).

La gouvernance et l'éthique des affaires (transparence et fiabilité des données financières & orientations communiquées par le management, risque d'évasion fiscale, composition et rôle des organismes de contrôle, respect du droit des actionnaires minoritaires etc).

Les risques de durabilité décrits plus haut peuvent avoir un impact négatif important et une réalisation immédiate ou différée sur la valeur d'un investissement. Et inversement, une décision d'investissement peut contribuer au financement d'activités à impact

négatif sur l'environnement (émettant des particules dangereuses, utilisant beaucoup de matériaux non-recyclés) ou encore la société (utilisant des ressources d'eau déviées des réseaux publics, recourant au travail forcé etc).

B. PROCESSUS D'IDENTIFICATION, D'ÉVALUATION, DE PRIORISATION ET DE GESTION DES RISQUES ESG

MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE

Dans la mesure nécessaire pour comprendre le développement, la performance et la situation de l'entreprise.



Audience principale :
INVESTISSEURS

MATÉRIALITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

... et impact sur ses activités



Audience principale :
CONSOMMATEURS, SOCIÉTÉ CIVILE, EMPLOYÉS, INVESTISSEURS

À la lumière des nombreux risques ESG identifiés, SG 29H a défini une **politique de gestion des risques ESG**, revue annuellement, afin de les identifier, de réduire l'exposition des portefeuilles et de maîtriser les risques résiduels. La politique de gestion des risques repose sur deux principes :

- Application d'**exclusions sectorielles & normatives** concernant les secteurs à fort risque ESG :
 - SG 29H applique systématiquement les recommandations du groupe Société Générale et se conforme à ses politiques sectorielles, notamment en matière environnementale et sociale. Ces exclusions concernent majoritairement les secteurs contribuant fortement au changement climatique ou à la destruction de la

biodiversité comme l'extraction de charbon, secteur du pétrole et gaz conventionnel et non-conventionnel, tabac et huile de palme.

- SG 29H s'efforce d'exclure tout investissement dans des sociétés dont la note de « controverse ESG » est jugée très sévère (controverse « rouge » selon la nomenclature MSCI)
- Exclusion à minima de tout investissement dans des entreprises ayant reçu la plus faible note CCC (AAA étant la meilleure) sur l'échelle de notation de MSCI.

C. INTÉGRATION DE FACTEURS ESG DANS L'ANALYSE FINANCIÈRE

En amont de la décision d'investissement, et afin de gérer les risques ESG de manière proactive, SG 29H s'appuie à la fois sur des analyses propriétaires et sur la recherche extra-financière de son partenaire MSCI.

Une note globale agrégée ESG reposant sur une notation de chacun des piliers Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance permet d'avoir une évaluation du positionnement des entreprises face aux problématiques de développement durable. Cette analyse permet d'identifier les entreprises les plus performantes en matière de durabilité, tant en termes de gestion des risques qu'en termes d'opportunités.

Pendant la période d'investissement, le suivi de l'évolution de ces risques est réalisé via le suivi des plans d'actions environnementaux et sociaux, en lien avec les travaux d'engagement réalisés auprès d'une sélection d'émetteurs.

Afin de refléter la surperformance des entreprises en matière de durabilité par rapport au benchmark des fonds, SG29H, dans le cadre de ses fonds labellisés ISR, utilise des indicateurs d'impact. Selon le fonds, les indicateurs suivants sont utilisés :

- La moyenne pondérée de l'intensité carbone (en tCO₂e / \$M revenu). Cet indicateur mesure l'exposition du portefeuille aux émetteurs intenses en carbone sans toutefois prendre en compte la totalité des émissions induites indirectement par l'entreprise, notamment celles provoquées en aval par l'usage des produits et services commercialisés ou par les fournisseurs.
- L'exposition du portefeuille aux émetteurs détenant des réserves en énergies fossiles susceptibles d'être dépréciées dans le contexte d'une transition bas carbone.
- Pourcentage de femmes au conseil d'administration – renvoyant à une composition du conseil d'administration déséquilibrée

Afin d'assurer la robustesse de l'analyse des risques ESG, SG 29H s'appuie sur des indicateurs quantitatifs tels que l'alignement à la taxonomie européenne ou encore les PAI « *principal adverse impact* ». Plus particulièrement, SG 29H intègre et pilote les principaux impacts négatifs de ses décisions d'investissement et s'est doté d'une **politique de réduction** de leurs impacts.

La liste complète des mesures prises et cibles définies est disponible dans le [Rapport PAI 2023](#).

Pour plus de détails, se référer à notre [Politique de gestion des risques en matière de durabilité](#).

Vous pouvez également vous référer à notre [Politique d'exclusion](#).

D. FRÉQUENCE DE REVUE DU CADRE DE GESTION DES RISQUES ET DES CHOIX MÉTHODOLOGIQUES

Le cadre de gestion des risques fait l'objet d'un processus d'amélioration continue.

Estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques en matière ESG, proportion des actifs exposés et horizon de temps

Les risques liés au changement climatique représentent un risque important pour les institutions financières. Depuis plusieurs années, l'industrie financière ainsi que les initiatives de place telles que *Net Zero Asset Managers* (NZAM), *Net Zero Investment Framework* (NZIF), *Task-Force on Climate Related Financial Disclosure* (TCFD) visent à chiffrer la matérialité financière du changement climatique sur les entreprises détenues en portefeuille. La Banque Centrale Européenne (BCE) dans son exercice pilote de 2022 a également cadré un exercice de *stress testing* du risque climatique sur le bilan total de la banque (portefeuille bancaire et portefeuille de négociation) à l'aide d'hypothèses *top-down*.

Ces risques sont classés en deux catégories et affectent les entreprises de façon différente :

- Des **risques de transition** : risque de pertes provenant de la transition vers une économie bas-carbone et plus particulièrement d'un manque d'adaptation d'un émetteur à un scénario de transition. Ce risque est constitué d'une composante :
 - **Réglementaire** : c'est-à-dire d'un durcissement de la réglementation autour des émissions ou de la hausse de la valeur de la taxe carbone pénalisant ainsi les entreprises fortement émissives ;
 - **Technologique** : la transition vers une économie bas-carbone génère des opportunités commerciales dans certains secteurs (fabriquant de pales d'éoliennes, vente de câbles servant à l'électrification du réseau) et détruit de la valeur dans d'autres (exemple : secteur pétro-gazier)

- Changement du sentiment du consommateur : orientation de la demande vers des produits et services considérés comme « verts » tels que des véhicules électriques ou pompes à chaleur.
- Des **risques physiques** : risque de pertes provenant de l'exposition des sites et actifs des entreprises à des phénomènes climatiques extrêmes du fait de leur localisation géographique et de la structure de leur chaîne de valeur. Les aléas climatiques peuvent avoir une manifestation :
 - **Progressive** : renvoyant à une réalisation sur le long-terme du changement climatique (ex : hausse du niveau de la mer, changement du rythme des précipitations, fréquence et intensité accrue des épisodes de sécheresse)
 - **Ponctuelle** (ex : cyclone tropicaux, inondations etc)

Les effets physiques du changement climatique ainsi que leurs impacts sur la valorisation des entreprises en portefeuille sont difficiles à évaluer. En effet, les réalisations climatiques se font sur le très long terme et comprennent des effets en série complexes qui ne sont pas forcément observables à l'aide des données passées. L'évaluation de la sévérité et de la survenue des événements climatiques fait également l'objet d'une modélisation climatique complexe. Les méthodes d'analyse et métriques du risque climatique sont variées et peuvent prendre la forme d'une VaR (*Value at Risk*) climat ou d'un stress test.

E. TEST DE RÉSISTANCE CLIMATIQUE

En 2023, nous avons défini un exercice de **test de résistance sur le risque de transition** dont le développement s'est poursuivi en 2024.

SG 29 Haussmann a souhaité calculer **l'impact du risque de transition sur ses portefeuilles actions et obligataires** en utilisant une approche mixte d'hypothèses de tests de résistance *top-down* et *bottom-up*. L'analyse a été faite sur le périmètre des fonds historiques de SG 29 Haussmann soit 3 milliards d'encours à fin décembre 2023, ce qui représente 16% des encours totaux de la société de gestion.

Le test de résistance consiste en **l'application d'un choc du montant de la taxe carbone mondiale** partiellement absorbé par les entreprises et propagé dans le reste de l'économie. Deux niveaux de taxe carbone ont été sélectionnés – 75 USD et 150 USD – correspondants aux niveaux moyens de taxe anticipés par le Fonds Monétaire International (FMI) permettant de **limiter le réchauffement climatique à 2°C en 2030**. Le choc est instantané et renvoie donc à une transition forcée vers un monde bas-carbone en ligne avec les engagements Net-Zéro des Etats.

Nous utilisons les données **d'émissions scope 1 et 2 de 2022** des entreprises provenant de la base de données MSCI ainsi que les classifications sectorielles Global Industry Classification Standard (GICS⁽¹⁾).

⁽¹⁾ Le GICS est un système qui classe les entreprises cotées en bourse en 11 secteurs.

Nous appliquons les effets suivants de la taxe carbone :

- Les entreprises du secteur pétro-gazier subissent une hausse de la taxe carbone payée en raison de leurs méthodes de production d'énergie très émissives (scope 1 x taxe carbone) partiellement compensée par la répercussion dans le prix de l'électricité du prix de l'énergie à hauteur de (scope 1 moyen des entreprises productrices de pétrole et gaz x taxe carbone x *pass-through*). Le taux de *pass-through* renvoie à la transmission d'un coût additionnel au client et a été défini pour respecter la chaîne de valeur de l'industrie. Le taux de *pass-through* renvoie à la répercussion du coût additionnel transmis par le producteur d'énergie au producteur d'électricité fossile.
- Les entreprises générant de l'électricité « *electric utilities* » subissent une hausse de leur taxe carbone sur leur scope 1, une hausse du coût de l'énergie achetée (scope 2 moyen des entreprises productrices de pétrole et gaz x taxe carbone x *pass-through*) et le montant du coût de l'énergie répercuté sur les acheteurs d'électricité *pass-throughcust*. Le *pass-throughcust* renvoie à la hausse du prix de l'électricité chargée par un producteur d'électricité au public.
- Les entreprises d'autres secteurs subissent une hausse de coûts liées à la hausse de la taxe carbone sur leurs activités et de la hausse du prix de l'électricité achetée.

E. TEST DE RÉSISTANCE CLIMATIQUE

Le modèle de test de résistance climatique comprend **plusieurs hypothèses de choc** : Le choc reflète un impact ponctuel maximal sur la valorisation des entreprises car nous ne prenons pas en compte les **ajustements dans le temps des quantités et prix des biens et services** qui auraient nécessité la création d'un modèle d'équilibre général complexe. Le modèle ne prend pas non plus en compte un autre effet du risque de transition que sont **l'extinction de certaines activités** telles que le minage de charbon et les pertes que représentent, dans le cadre d'un scénario bas-carbone, les **actifs échoués** (actifs perdant l'intégralité de leur valeur dans le cadre de la transition énergétique tels que des usines de raffinage). Le modèle ne prend pas non plus en compte les **opportunités commerciales** « revenus verts » découlant de la transition bas-carbone (exemples : traitement de l'eau, véhicules électrique, matériaux bas-carbones etc.).



Le *pass-through* du prix de l'énergie à celui de l'électricité fait l'objet de débats dans la littérature académique et influence significativement l'étude d'impact. **Nous avons choisi le seuil de 40% pour refléter un impact partiel.** La majorité des études documente que le coût des émissions n'est presque jamais intégralement transmis au prix de l'électricité.

L'impact calculé correspond à l'impact ponctuel du scénario de relèvement de la taxe carbone. **L'effet n'est pas cumulé sur plusieurs années.**

Concernant l'évolution du prix de l'électricité facturée au client, nous nous sommes appuyés sur des statistiques relatives au degré de régulation des marchés de l'électricité (MSCI Research) afin d'appliquer un **taux de *pass-through* régionalisé** :

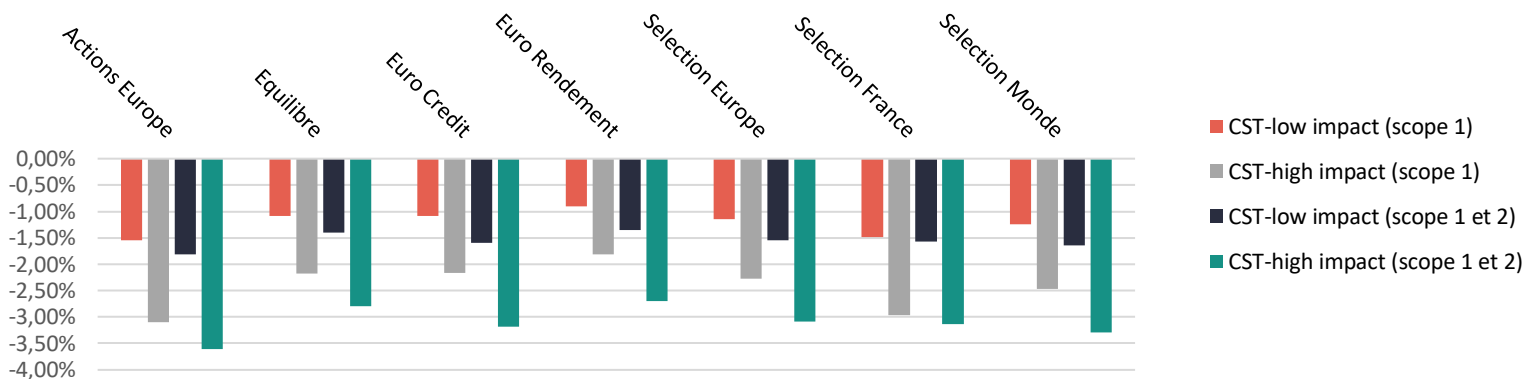
Région	% pass-through
OCDE (Amérique du Nord, Europe, Australie)	85%
MENA (Moyen-Orient et Afrique du Nord)	25%
Asie	25%
Chine	50%
Inde	25%
Russie	50%

Source : SG 29 Haussmann, 31/12/2023

E. TEST DE RÉSISTANCE CLIMATIQUE

Résultats

Analyse des fonds SG 29 Haussmann au 31/12/2023



Source : SG 29 Haussmann, 31/12/2023

Le scénario *CST-low impact* renvoie à un scénario où la taxe carbone est fixée à 75USD. Le scénario *CST-high impact* renvoie à un scénario où la taxe carbone est fixée à 150USD.

Les secteurs dans lesquels les entreprises sont les plus impactées par le relèvement du prix carbone sont les services aux collectivités, les industriels, les entreprises du secteur de l'énergie et des matériaux. **Ce sont également les entreprises les plus émissives.**

L'impact du relèvement de la taxe carbone apparaît comme limité sur la valeur des fonds actions et obligataires. Il est en moyenne de **-3%** dans le pire scénario. Cela s'explique par la **surexposition à des secteurs peu-carbonés** (finance, biens de consommation durable, technologies de l'information) des fonds et l'exposition européenne des portefeuilles.

Les différences d'impacts entre les fonds s'expliquent par les différents biais sectoriels.

Veuillez noter toutefois qu'il s'agit d'un impact ponctuel sur l'année.

Notre étude comprend les **limites suivantes** :

SG 29 Haussmann ne dispose pas d'outils dédiés à l'évaluation d'externalités climatiques.

- Les hypothèses de choc ont été appliquées uniquement sur des **variables actions et non pas sur des variables de taux**. C'est donc le modèle qui va estimer la propagation des chocs actions sur les variables taux. Le scénario pourrait être affiné en appliquant des hypothèses de choc sur les variables sectorielles obligataires.
- L'impact de la hausse du prix du carbone sur la valeur des entreprises a été calibrée de manière qualitative en prenant en compte un impact par secteur compte tenu des problématiques rencontrées suivante :
 - Absence de donnée publique harmonisées concernant les scénarii
 - Absence de l'impact de l'augmentation du prix du carbone sur la valorisation des entreprises communiquées par les agences extra-financières utilisées
- D'autre part, l'exercice a été fait de manière ponctuelle et ne fait pas l'objet actuellement d'un recalcul à fréquence régulière.

SG 29 Haussmann va concentrer ses efforts futurs sur le renforcement de ces points et notamment à l'élaboration d'une étude d'impact du risque physique sur les portefeuilles.

AVERTISSEMENT

Ce document vise à répondre à une obligation légale et réglementaire et **n'est pas un document à caractère publicitaire, commercial ou promotionnel**. Il est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, ni une prestation d'analyse ou de notation extra-financière et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit.

Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par SG 29 Haussmann. En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et SG 29 Haussmann n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement. Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment. La responsabilité SG 29 Haussmann ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations. Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de SG 29 Haussmann.

SG 29 Haussmann, société par actions simplifiée au capital de 2 000 000 euros, dont le siège social est situé 29 Boulevard Haussmann 75 009 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 450 777 008 et réglementée par l'Autorité des marchés financiers en tant que société de gestion de portefeuille sous le numéro GP-06000029.